

BA 12 - ACTIVITES ECONOMIQUES
BA 13 - LOCAUX CULTURELS
BA 14 - SELF CLEMENCEAU
BA 15 - TEISSEIRE JEUX OLYMPIQUES
BA 16 - MISTRAL EAUX CLAIRES
BA 18 - CUISINE CENTRALE

Conseil municipal du 18 décembre 2017



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21380185501898

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communes Ville de Grenoble

POSTE COMPTABLE DE : TP Grenoble Municipale, n°038019

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4

Budget primitif

BUDGET : Activités économiques

ANNEE 2018

Sommaire

I - Informations générales Modalités de vote du budget 3 II - Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections 4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5 7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9 B2 - Balance générale du budget - Recettes 10 III - Vote du budget A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	28
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	32

B1.7 - Etat des engagements reçus

Sans Objet B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

•	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 33

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans obiet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

	EXPLOITATION					
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION			
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 217 649,55	4 217 649,55			
,	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00			
O R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	(si déficit)	(si excédent)			
T S	REPORTE (2)	0,00	0,00			
	=	=	=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	4 217 649,55	4 217 649,55			
		INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT			
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 774 697,00	2 774 697,00			
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00			
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	(si solde positif)			
T S	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00	0,00			
	=	=	=			

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décision	ns modificatives et le budget supplémentaire, les crédits	
votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exel	rcice.	

TOTAL

2 774 697,00

6 992 346,55

2 774 697,00

6 992 346,55

TOTAL DE LA SECTION

D'INVESTISSEMENT (3)

TOTAL DU BUDGET (3)

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 556 669,00	0,00	1 719 856,00	1 719 856,00	1 719 856,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	150 000,00	0,00	290 000,00	290 000,00	290 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
To	otal des dépenses de gestion des services	1 706 669,00	0,00	2 009 856,00	2 009 856,00	2 009 856,00
66	Charges financières	646 762,00	0,00	457 100,55	457 100,55	457 100,55
67	Charges exceptionnelles	5 359,00	0,00	5 359,00	5 359,00	5 359,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Tot	al des dépenses réelles d'exploitation	2 358 790,00	0,00	2 472 315,55	2 472 315,55	2 472 315,55
023	Virement à la section d'investissement (6)	471 717,00		217 000,00	217 000,00	217 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 556 500,00		1 528 334,00	1 528 334,00	1 528 334,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 028 217,00		1 745 334,00	1 745 334,00	1 745 334,00
	TOTAL	4 387 007,00	0,00	4 217 649,55	4 217 649,55	4 217 649,55

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 4 217 649,55

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	400 000,00	0,00	424 000,00	424 000,00	424 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 388 400,00	0,00	1 377 259,00	1 377 259,00	1 377 259,00
Т	otal des recettes de gestion des services	1 788 400,00	0,00	1 801 259,00	1 801 259,00	1 801 259,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 399 027,00	0,00	2 162 023,55	2 162 023,55	2 162 023,55
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des recettes réelles d'exploitation	4 187 427,00	0,00	3 963 282,55	3 963 282,55	3 963 282,55
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	199 580,00		254 367,00	254 367,00	254 367,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des recettes d'ordre d'exploitation	199 580,00		254 367,00	254 367,00	254 367,00
	TOTAL	4 387 007,00	0,00	4 217 649,55	4 217 649,55	4 217 649,55

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 4 217 649,55

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	1 490 967,00
D'INVESTISSEMENT (8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	А3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	10 100,00	0,00	25 100,00	25 100,00	25 100,00
21	Immobilisations corporelles	475 000,00	0,00	495 000,00	495 000,00	495 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	485 100,00	0,00	520 100,00	520 100,00	520 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 930 637,00	0,00	2 000 230,00	2 000 230,00	2 000 230,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 930 637,00	0,00	2 000 230,00	2 000 230,00	2 000 230,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	2 415 737,00	0,00	2 520 330,00	2 520 330,00	2 520 330,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	199 580,00		254 367,00	254 367,00	254 367,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		199 580,00		254 367,00	254 367,00	254 367,00
	TOTAL	2 615 317,00	0,00	2 774 697,00	2 774 697,00	2 774 697,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 774 697,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	0,00	529 363,00	529 363,00	529 363,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	300 000,00	0,00	529 363,00	529 363,00	529 363,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	287 100,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
	Total des recettes financières	287 100,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes réelles d'investissement	587 100,00	0,00	1 029 363,00	1 029 363,00	1 029 363,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	471 717,00		217 000,00	217 000,00	217 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 556 500,00		1 528 334,00	1 528 334,00	1 528 334,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 028 217,00		1 745 334,00	1 745 334,00	1 745 334,00
	TOTAL		0,00	2 774 697,00	2 774 697,00	2 774 697,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 774 697,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 490 967,00

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- $(4) \; DE \; 023 = RI \; 021 \; ; \; DI \; 040 = RE \; 042 \; ; \; RI \; 040 = DE \; 042 \; ; \; DI \; 041 = RI \; 041 \; ; \; DE \; 043 = RE \; 043.$
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 719 856,00		1 719 856,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	290 000,00		290 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	457 100,55	0,00	457 100,55
67	Charges exceptionnelles	5 359,00	0,00	5 359,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 528 334,00	1 528 334,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		217 000,00	217 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	2 472 315,55	1 745 334,00	4 217 649,55

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 4 217 649,55

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	254 367,00	254 367,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 000 230,00	0,00	2 000 230,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	25 100,00	0,00	25 100,00
21	Immobilisations corporelles (6)	495 000,00	0,00	495 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	2 520 330,00	254 367,00	2 774 697,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 774 697,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	424 000,00		424 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 377 259,00		1 377 259,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 162 023,55	254 367,00	2 416 390,55
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	3 963 282,55	254 367,00	4 217 649,55

	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	------------------------------------	------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 4 217 649,55

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	529 363,00	0,00	529 363,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	500 000,00	0,00	500 000,00
28	Amortissement des immobilisations		1 528 334,00	1 528 334,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		217 000,00	217 000,00
	Recettes d'investissement – Total	1 029 363,00	1 745 334,00	2 774 697,00

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 774 697,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 556 669,00	1 719 856,00	1 719 856,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	200 000,00	185 000,00	185 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	6 750,00	18 750,00	18 750,00
6064	Fournitures administratives	2 250,00	2 250,00	2 250,00
6068	Autres matières et fournitures	1 800,00	1 800,00	1 800,00
611	Sous-traitance générale	7 560,00	7 560,00	7 560,00
6132	Locations immobilières	26 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	46 530,00	46 530,00	46 530,00
614	Charges locatives et de copropriété	62 000,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	69 250,00	48 280,00	48 280,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	14 000,00	6 000,00	6 000,00
6156	Maintenance	15 030,00	15 030,00	15 030,00
618	Divers	7 560,00	3 560,00	3 560,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers	29 030,00	9 000,00	9 000,00
6232	Echantillons	0,00	200 000,00	200 000,00
6238	Divers	7 560,00	7 560,00	7 560,00
6251	Voyages et déplacements	900,00	900,00	900,00
6257	Réceptions	3 870,00	3 870,00	3 870,00
6262	Frais de télécommunications	3 132,00	3 132,00	3 132,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	36 450,00	36 450,00	36 450,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	26 000,00	26 000,00
6287	Remboursements de frais	68 184,00	68 184,00	68 184,00
63512	Taxes foncières	925 813,00	1 000 000,00	1 000 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	150 000,00	290 000,00	290 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	150 000,00	290 000,00	290 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00
ТОТА	L = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	1 706 669,00	2 009 856,00	2 009 856,00
66	Charges financières (b) (8)	646 762,00	457 100,55	457 100,55
66111	Intérêts réglés à l'échéance	647 147,00	460 000,00	460 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-15 468,00	-16 151,45	-16 151,45
6618	Intérêts des autres dettes	5 065,00	4 376,00	4 376,00
6688	Autre	10 018,00	8 876,00	8 876,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 359,00	5 359,00	5 359,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	5 359,00	5 359,00	5 359,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
022	TOTAL DES DEPENSES REELLES	·		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	= a + b + c + d + e + f	2 358 790,00	2 472 315,55	2 472 315,55
023	Virement à la section d'investissement	471 717,00	217 000,00	217 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 556 500,00	1 528 334,00	1 528 334,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 556 500,00	1 528 334,00	1 528 334,00
TOTAL I	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 028 217,00	1 745 334,00	1 745 334,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	2 028 217,00	1 745 334,00	1 745 334,00
TOTAL DES	S DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	4 387 007,00	4 217 649,55	4 217 649,55

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
		RESTES	A REALISER N-1 (13)	0,00
				+
		D 002 RESULTAT REPOR	TE OU ANTICIPE (13)	0,00
				=
	Т	OTAL DES DEPENSES D'EXPLO	ITATION CUMULEES	4 217 649,55

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	186 525,14
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	202 676,59
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-16 151,45

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	400 000,00	424 000,00	424 000,00
7087	Remboursement de frais	400 000,00	424 000,00	424 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 388 400,00	1 377 259,00	1 377 259,00
752	Revenus des immeubles	1 388 400,00	1 377 259,00	1 377 259,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	1 788 400,00	1 801 259,00	1 801 259,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 399 027,00	2 162 023,55	2 162 023,55
7717	Dégrèvement impôts (hors impôts bénef)	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	2 319 027,00	2 110 023,55	2 110 023,55
775	Produits cessions d'éléments d'actif	80 000,00	52 000,00	52 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	4 187 427,00	3 963 282,55	3 963 282,55
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	199 580,00	254 367,00	254 367,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	199 580,00	254 367,00	254 367,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	199 580,00	254 367,00	254 367,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	4 387 007,00	4 217 649,55	4 217 649,55

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 217 649,55

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	10 100,00	25 100,00	25 100,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	10 100,00	25 100,00	25 100,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	475 000,00	495 000,00	495 000,00
2128	Aménagement Autres terrains	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments	400 000,00	455 000,00	455 000,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	35 000,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	40 000,00	40 000,00	40 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	485 100,00	520 100,00	520 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 930 637,00	2 000 230,00	2 000 230,00
1641	Emprunts en euros	1 888 096,00	1 947 000,00	1 947 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	10 000,00	10 000,00
1687	Autres dettes	42 541,00	43 230,00	43 230,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 930 637,00	2 000 230,00	2 000 230,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 415 737,00	2 520 330,00	2 520 330,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	199 580,00	254 367,00	254 367,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	199 580,00	254 367,00	254 367,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	0,00	21 058,00	21 058,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	77 700,00	99 106,00	99 106,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	0,00	20 000,00	20 000,00
13915	Sub. équipt cpte résult.Groupements	14 270,00	9 558,00	9 558,00
13917	Sub. équipt cpte résult.Budget communaut	800,00	5 791,00	5 791,00
13918	Autres subventions d'équipement	106 810,00	98 854,00	98 854,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	199 580,00	254 367,00	254 367,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 615 317,00	2 774 697,00	2 774 697,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 774 697,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	529 363,00	529 363,00
1641	Emprunts en euros	300 000,00	529 363,00	529 363,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	300 000,00	529 363,00	529 363,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	287 100,00	500 000,00	500 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	287 100,00	500 000,00	500 000,00
	Total des recettes financières	287 100,00	500 000,00	500 000,00
Tota	Il des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	587 100,00	1 029 363,00	1 029 363,00
021	Virement de la section d'exploitation	471 717,00	217 000,00	217 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 556 500,00	1 528 334,00	1 528 334,00
28131	Bâtiments	1 500 000,00	1 371 857,00	1 371 857,00
28135	Installations générales, agencements,	7 300,00	7 658,00	7 658,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 300,00	1 283,00	1 283,00
28154	Matériel industriel	23 000,00	23 634,00	23 634,00
28183	Matériel de bureau et informatique	300,00	26 799,00	26 799,00
28184	Mobilier	17 000,00	16 226,00	16 226,00
28188	Autres	7 600,00	80 877,00	80 877,00
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	2 028 217,00	1 745 334,00	1 745 334,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 028 217,00	1 745 334,00	1 745 334,00
TOTAL DES	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	2 615 317,00	2 774 697,00	2 774 697,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 774 697,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

Cet état ne contient pas d'information.

				IV – ANNE	ANNEXES								2	
	ELEMENTS DU BILAN	J BILAN -	– ETAT DE LA		DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	N PAR	NATURE	DE DET	TE				A1.2	
		A1.2 -	A1.2 – REPARTITIO	TION PAR N	N PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)	ETTE (I	hors 1644	et 166						
			•	<u> </u>	Emprunts et c	dettes à l'ori	Emprunts et dettes à l'origine du contrat				•	•	•	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau Taux initial Ta de taux actu	nitial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					00'0									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					31 153 816,95									
1641 Emprunts en euros (total)					31 153 816,95									
022012	SFIL CAFFIL	24/12/2012	27/12/2002	01/01/2004	1 500 000.00	O	Taux fixe	3.730	3.780		4	۵	0	A-1
7 1 0 2 2 0 2 0 2 2 0 0 2 0 2 0 0 2 0 0 2 0 0 2 0 0 2 0 0 2 0 0 2 0 0 2 0 0 2 0 0 2 0 0 2 0 0 2 0 0 2 0 0 2 0 0 2 0 0	מור (אם ור	71 07171 (47	7007	t oo	000000000000000000000000000000000000000		3.73% à barrière 7% sur Libor USD 12 M(Postfixé) (Marge de 0.04%)		200		C)	Ē
023005	CREDIT AGRICOLE	19/08/2003	22/10/2003	22/01/2004	2 626 712,00	ш	Taux fixe à 4.05 %	4,050	4,110		-	۵	0	A-1
025002	SOCIETE GENERALE	18/07/2005	27/10/2005	27/10/2006	600 470,00	>	(Euribor 12 M-Floor -0.04 sur Euribor 12 M) + 0.04	2,470	2,510		∢	O	0	Ą
028010	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	28/02/2008	494 440,82	>	(Euribor 12 M-Floor -0.0175 sur Euribor 12 M) + 0.0175	4,040	4,100		∢	۵	0	A-1
027021	CREDIT AGRICOLE	19/08/2003	22/01/2004	22/01/2004	434 133,62	ш	Taux fixe à 4.05 %	4,050	4,110		-	۵	0	A-1
029005	CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	21/08/2009	09/11/2009	01/12/2010	149 686,84	>	Euribor 12 M + 0.65	1,880	1,880		∢	O	0	A-1
31004	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	25/10/2011	13/03/2012	17/12/2012	553 423,00	>	Euribor 03 M + 0.9	0,980	1,000		∢	۵	0	A-1
32006	Deutsche Pfandbriefbank AG	27/05/2008	31/10/2012	31/01/2013	3 083 696,23	ш	Taux fixe à 3.98 %	3,980	4,100		-	O	0	A-1
32008	CAISSE D'EPARGNE	23/05/2012	25/07/2012	25/10/2012	3 139 387,43	ш	Taux fixe à 4.22 %	4,220	4,290		F	۵	0	A-1

					Emprunts et	dettes à l'or	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			i					Taux initial	nitial				Possibilité	;
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Perio- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Cate- gorie d'em- prunt (8)
34036	SFIL CAFFIL	12/12/2014	29/12/2014	01/10/2015	2 140 000,00	ш	Taux fixe à 2.14 %	2,140	2,160		T	U	0	P-1
35013	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	16/12/2005	31/12/2014	20/04/2015	6 803 100,94	ш	Taux fixe à 3.805 %	3,800	3,860		∢	۵	0	A-1
35037 (Regroupement des fiches 19938-19942)	SFIL CAFFIL	02/12/1999	05/01/2010	01/02/2016	998 766,07	>	Euribor 12 M + 0.1	0,370	0,380		∢	۵	0	A-1
35044	CAISSE D'EPARGNE	11/12/2015	21/12/2015	25/05/2016	2 012 138,00	>	(Moyenne Euribor 03 M + 0.63)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 03 M	2,210	2,260		F	O	0	A-1
90096	CAISSE D'EPARGNE	11/12/2015	21/12/2015	25/05/2016	1 087 862,00	>	(Moyenne Euribor 03 M + 0.63)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 03 M	0,630	0,640		F	O	0	A-1
36009	BANQUE POSTALE	28/11/2016	07/12/2016	01/04/2019	5 530 000,00	ш	Taux fixe à 1.29 %	1,290	1,300		⊢	O	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					00'0									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					00'0									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					00'0									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					00'0									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					00'0									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					00'0									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					00'0									
1681 Autres emprunts (total)					00'0									

					Emprunts et	dettes à l'ori	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		•					
			oteO					Taux initial	itial		Dório		Possibilité	Cató
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	(O)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					00'0									
1687 Autres dettes (total)					00'0									
Total général					31 153 816,95									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe : V : variable simple : C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

				Emprunts et dettes	i ii	nprunts	Emprunts et dettes au 01/01/N	_				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Interêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00'0					00'0	0,00	00'0	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		200 162,00		21 330 407,41					1 907 221,73	531 653,92	00,00	213 855,22
1641 Emprunts en euros (total)		200 162,00		21 330 407,41					1 907 221,73	531 653,92	00'0	213 855,22
022012	z	00'0	A-1	359 715,58	2,00	>	Euribor 12 M-Floor -0 08 sur	0,000	52 884,48	0,00	00'0	00'0
							Euribor 12 M + 0.08					
023005	z	00'0	A-1	228 697,93	0,81	ш	Taux fixe à 4.05 %	4,110	228 697,93	5 818,30	00,00	00'0
025002	0	200 162,00	 7-	200 162,00	5,82	O	Taux fixe	0,000	33 359,00	8 876,00	00,00	1,30
						, - 12.11	annulable à 4.21 % (exerçable à partir du 27/10/2008)					
026010	z	00'00	A-1	299 073,00	9,16	>	(Euribor 03 M + 0.0175)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,020	24 508,59	00'0	00'0	4,40
027021	z	00'0	A-1	47 886,35	0,81	ш	Taux fixe à 4.05 %	4,110	47 886,35	1 218,37	00'0	00'0
029005	z	00'0	A-1	69 853,88	6,92	>	Euribor 12 M + 0.65	0,490	9 979,12	487,58	00,00	34,22
31004	z	00'0	A-1	444 330,24	14,96	>	Euribor 03 M + 0.9	0,590	21 219,02	2 567,86	00'0	111,12
32006	z	00'0	A-1	1 541 848,03	4,83	ш	Taux fixe à 3.98 %	4,100	308 369,64	57 538,73	00'0	8 318,44
32008	z	00'0	A-1	1 655 505,16	4,57	ш	Taux fixe à 4.22 %	4,290	321 636,99	64 816,93	00'0	10 163,34
34036	z	00'0	- 4	1 899 250,00	17,50	ш	Taux fixe à 2.14 %	2,160	107 000,00	39 785,28	00'0	9 482,00

) prunts	Emprunts et dettes au 01/01/N	7				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
35013	z	00'0	A-1	5 693 159,38	12,30	ц %	Taux fixe à 3.805 %	3,860	345 568,21	219 633,35	00'0	143 992,07
35037 (Regroupement des fiches 19938-19942)	z	00'0	A-1	622 592,55	2,08	>	Euribor 12 M + 0.1	0,000	199 445,72	770,11	00'0	00'0
35044	z	00'0	A-1	1 777 388,52	13,15	ш	(Moyenne Euribor 03 M + 0.63)-Floor 0 sur	2,230	134 142,56	38 222,87	0,00	3 530,70
						_ 0 14	Moyenne Euribor 03 M Taux fixe à 2.21 %					
36006	z	00'0	A-1	960 944,79	13,15	ш	(Moyenne Euribor 03 M +	2,230	72 524,12	20 581,54	00'00	20 581,54
						J Z U	0.63)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 03 M Taux fixe à					
36009	z	00'00	A-1	5 530 000,00	24,00	F - 8	2.21 % Taux fixe à 1.29 %	1,300	00'0	71 337,00	00'00	17 636,09
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00'0		00'0					00'0	00,00	00'0	00'0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0		00'0					00'00	00'0	00'0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		00'0					00'0	0,00	00'0	00'0
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'0					00'00	00'0	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1687 Autres dettes (total)		00'0		00'0					00,00	00,00	00'0	00'0
Total général		200 162,00		21 330 407,41					1 907 221,73	531 653,92	00'0	213 855,22

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe : V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux variable se tod'une marge exprimée en point de pourcentage).
 - (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts devantuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
 - (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	2
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant d'indic dù au 01/01/N (3)		Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Durée Dates des Taux Taux Coût de sortie apr courrat bonifiées minimal (5) (6) (7) ture worth	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	0,00
Option d'échange (C)														
025002	SOCIETE GENERALE	200 162,00 400 308,00	0,00	-	00'0		(TAG 01 M + 0.07)-Floor 0 sur TAG 01 M	(Euribor 12 M-Floor -0.04 sur Euribor 12 M) + 0.04	0,00	Taux fixe annulable à 4.21 % (exerçable à partir du 27/10/2008)	0,000	8 876,00	00'0	0,94
TOTAL (C)		600 470,00	200 162,00						00'0			8 876,00	00'0	0,94
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	0,00
TOTAL GENERAL		600 470,00	200 162,00						00'0			8 876,00	00'0	0,94

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro /5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie: indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 - (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éverituelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 - (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

2
A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		A1.7 111 0E0	טוב טב בא וזבו אוי	AILLION DE E ENGOSIO	(1)		
ш	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation francaise	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et	(5) Ecarts d'indices hors zone	(6) Autres indices
Structure			ou zone euro ou écart entre ces indices		écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	euro	
					euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	14	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	99,06	00'0	00'0	0,00	0,00	
unque). Taux variable simple pialonne (cap) ou encadre ($tune$)	Montant en euros	21 130 245,41	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,94	0,00	00'0	0,00	00'0	
	Montant en euros	200 162,00	00'00	00'0	00'0	0,00	
(D) Muttiplicatour inequ'à 3 - muttiplicatour inequ'à E	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(b) muliphodean Jusqu'a o , muliphodean Jusqu'a o capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	00'00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	00'00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	00'0	0,00	00'0	
	Montant en euros	0,00	00'00	00'0	00'0	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						00'0
	Montant en euros						00'0

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	<u>\</u>
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

								, ,					
	Emp	Emprunt couvert					1	Instrument de couverture	verture				
										Périodicité		Primes éventuelles	ntuelles
Instruments de couverure (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début Date de fin du contrat du contrat	Date de fin du contrat	de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0
Taux variable simple (total)		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0
Taux complexe (total) (2)		200 162,00					200 162,00				00'0	00'0	00'0
swap-029 pour 025002	025002	200 162,00	27/10/2023	27/10/2023 The Royal Bank of Scotland	swap	taux	200 162,00	27/10/2007	27/10/2023	A	00'0	00'0	00'0
Total		200 162,00					200 162,00				0,00	0,00	00'0

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	Ν
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

			,	Effet de l'is	Effet de l'instrument de couverture	rture			
Instruments de couverture		Taux payé		Taux reçu (7)	(7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	s depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)	mprunt (8)
(rou crayte light, mayter le numéro de contrat)	Reference de l'emprunt couvert	lndex (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération Après opération de couverture de couverture	λprès opération de couverture
Taux fixe (total)						00'0	00'0		
Taux variable simple (total)						00'0	00'0		
Taux complexe (total) (2)						172 923,74	78 598,11		
swap-029 pour 025002	025002	Taux fixe annulable à 4.21 % (exergable à partir du 27/10/2008)	4,276	Euribor 12 M + 0.04	-0,130	172 923,74	78 598,11	A-1	C-1
Total						172 923,74	78 598,11		

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSI PROPRES	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S =A + B	2 244 597,00	1 2 244 597,00
16 Empru	ints et dettes assimilées (A)	1 990 230,00	1 990 230,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 947 000,00	1 947 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	43 230,00	43 230,00
Dépenses	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	254 367,00	254 367,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	254 367,00	254 367,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 244 597,00	0,00	0,00	2 244 597,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	2 245 334,00	III 2 245 334,00
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	500 000,00	500 000,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
2764	Créances sur personnes de droit privé	500 000,00	500 000,00
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (3)	1 745 334,00	1 745 334,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28131	Bâtiments	1 371 857,00	1 371 857,00
28135	Installations générales, agencements,	7 658,00	7 658,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 283,00	1 283,00
28154	Matériel industriel	23 634,00	23 634,00
28183	Matériel de bureau et informatique	26 799,00	26 799,00
28184	Mobilier	16 226,00	16 226,00
28188	Autres	80 877,00	80 877,00
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	217 000,00	217 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 245 334,00	0,00	0,00	0,00	2 245 334,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 244 597,00
Ressources propres disponibles	IV	2 245 334,00
Solde	V = IV - II (6)	737,00

 $[\]textbf{(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont \`adétailler conformément au plan de comptes.}\\$

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00	
8018 Autres engagements donnés			354 517,00	270 114,00	47 606,00		
Au profit d'organismes publics			354 517,00	270 114,00	47 606,00		
2016	Dette récupérable Locaux économiques reversement Metropole	Metropole	8	Α	354 517,00	270 114,00	47 606,00
Au profit d'organismes privés (1)			0,00	0,00	0,00		
TOTAL			354 517,00	270 114,00	47 606,00		

⁽¹⁾ Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de membres présents : 51 Nombre de suffrages exprimés : 59

VOTES:
Pour: 40
Contre: 19
Abstentions: 0

Date de convocation : 12/12/2017

Présenté par (1) le maire, A Grenoble le 18/12/2017 (1) le maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session A Hôtel de ville, le 18/12/2017 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

	•
AGOBIAN Anouche	
BACK Antoine	
BARBIER Vincent	
BERANGER Nathalie	
BERNARD Corinne	
BERTRAND Olivier	
BOILEAU Maryvonne	
BOUILLON Marie-Madeleine	
BOUKAALA Sarah	
BOUZAIENE Sadok	
BREUIL Alain	
BRON Paul	
BURBA Georges	
CADOUX Bernadette	
CAPDEPON Kheira	
CARROZ Emmanuel	
CAZENAVE Richard	
CHAMUSSY Matthieu	
CHASTAGNER Thierry	
CLOUAIRE Pascal	
COMPARAT Laurence	



CONFESSON Alan	
COUTAZ Claude	
DATHE Suzanne	
DENOYELLE Alain	
DJIDEL Salima	
De CEGLIE René	
D'ORNANO Mireille	
FILIPPI Lionel	
FRISTOT Vincent	
GARNIER Christine	
GIROD de l'AIN Marina	
HABFAST Claus	
JACTAT Mondane	
JORDANOV Jeanne	
JULLIAN Martine	
KIRKYACHARIAN Claire	
LEMOINE Laëtitia	
LHEUREUX Lucille	
MACRET Bernard	
MALBET Fabien	
MARGUET Raphaël	
MARTIN Élisa	
MERIAUX Pierre	
MONGABURU Yann	
OLMOS Anne-Sophie	
PELLAT-FINET Syvlie	
PIOLLE Éric	
RAKOSE Catherine	
RICHARD-FINOT Bernadette	

IV – ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	

SABRI Hakim	
SAFAR Jérôme	
SALAT Marie-José	
SOLDEVILLE Jérôme	
TAVEL Maud	
TUSCHER Guy	
VOIR Patrice	
WIART Jacques	
YASSIA Sonia	

Certifié exécutoire par (1) le maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21380185501914

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communes Ville de Grenoble

POSTE COMPTABLE DE : TP Grenoble Municipale, n°038019

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4

Budget primitif

BUDGET: Locaux culturels

ANNEE 2018

Sommaire

I - Informations générales Modalités de vote du budget 3 II - Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections 4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5 7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9 B2 - Balance générale du budget - Recettes 10 III - Vote du budget A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17 **IV - Annexes** A - Eléments du bilan A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 25 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 26 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 2.7 A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet A6 - Etat des charges transférées Sans Objet A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet B - Engagements hors bilan B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet B1.7 - Etat des engagements reçus 28 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 29 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet C - Autres éléments d'informations C1.1 - Etat du personnel Sans Objet C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

Sans Objet

Sans Objet

30

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

D - Arrêté et signaturesD - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION	
--------------	--

		EXI EDITIVITION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 079 851,00	1 079 851,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T S	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
ت	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 079 851,00	1 079 851,00
_		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 127 637,00	1 127 637,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 127 637,00	1 127 637,00
		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	2 207 488,00	2 207 488,00

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	159 890,00	0,00	21 500,00	21 500,00	21 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	227 999,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
To	otal des dépenses de gestion des services	387 889,00	0,00	71 500,00	71 500,00	71 500,00
66	Charges financières	278 899,00	0,00	255 547,00	255 547,00	255 547,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Tot	al des dépenses réelles d'exploitation	667 288,00	0,00	327 547,00	327 547,00	327 547,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	419 763,00		673 043,00	673 043,00	673 043,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 584 736,00		79 261,00	79 261,00	79 261,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tot	al des dépenses d'ordre d'exploitation	2 004 499,00		752 304,00	752 304,00	752 304,00
	TOTAL	2 671 787,00	0,00	1 079 851,00	1 079 851,00	1 079 851,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 079 851,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des recettes de gestion des services	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	60 707,00	60 707,00	60 707,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	966 862,00	966 862,00	966 862,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des recettes réelles d'exploitation	1 700 000,00	0,00	1 027 569,00	1 027 569,00	1 027 569,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	971 787,00		52 282,00	52 282,00	52 282,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des recettes d'ordre d'exploitation	971 787,00		52 282,00	52 282,00	52 282,00
	TOTAL	2 671 787,00	0,00	1 079 851,00	1 079 851,00	1 079 851,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 079 851,00

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	700 022,00
D'INVESTISSEMENT (8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	А3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	67 000,00	67 000,00	67 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	30 000,00	0,00	67 000,00	67 000,00	67 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 002 712,00	0,00	1 008 355,00	1 008 355,00	1 008 355,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 002 712,00	0,00	1 008 355,00	1 008 355,00	1 008 355,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses réelles d'investissement	1 032 712,00	0,00	1 075 355,00	1 075 355,00	1 075 355,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	971 787,00		52 282,00	52 282,00	52 282,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	971 787,00		52 282,00	52 282,00	52 282,00
	TOTAL	2 004 499,00	0,00	1 127 637,00	1 127 637,00	1 127 637,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 127 637,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	375 333,00	375 333,00	375 333,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	375 333,00	375 333,00	375 333,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	375 333,00	375 333,00	375 333,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	419 763,00		673 043,00	673 043,00	673 043,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 584 736,00		79 261,00	79 261,00	79 261,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes d'ordre d'investissement	2 004 499,00		752 304,00	752 304,00	752 304,00
	TOTAL	2 004 499,00	0,00	1 127 637,00	1 127 637,00	1 127 637,00

+

Ville de Grenoble - Locaux culturels - BP - 2018

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 127 637,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	700 022,00

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- $(4) \ DE \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RE \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DE \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DE \ 043 = RE \ 043.$
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération *DE 023* + *DE 042 RE 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	21 500,00		21 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00		50 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	255 547,00	0,00	255 547,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	79 261,00	79 261,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		673 043,00	673 043,00
	Dépenses d'exploitation – Total	327 547,00	752 304,00	1 079 851,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 079 851,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	52 282,00	52 282,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 008 355,00	0,00	1 008 355,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	67 000,00	0,00	67 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 075 355,00	52 282,00	1 127 637,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 127 637,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	60 707,00	0,00	60 707,00
77	Produits exceptionnels	966 862,00	52 282,00	1 019 144,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	1 027 569,00	52 282,00	1 079 851,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	_

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 079 851,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	375 333,00	0,00	375 333,00
28	Amortissement des immobilisations		79 261,00	79 261,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		673 043,00	673 043,00
	Recettes d'investissement – Total	375 333,00	752 304,00	1 127 637,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 127 637,00

Page 10

Ville de Grenoble - Locaux culturels - BP - 2018

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
art (1)		budget precedent (2)	nouvelles (3)	
011	Charges à caractère général (5) (6)	159 890,00	21 500,00	21 500,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	50 000,00	4 500,00	4 500,00
63512	Taxes foncières	93 890,00	17 000,00	17 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	227 999,00	50 000,00	50 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	227 999,00	50 000,00	50 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	387 889,00	71 500,00	71 500,00
66	Charges financières (b) (8)	278 899,00	255 547,00	255 547,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	282 699,00	260 000,00	260 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-3 800,00	-4 453,00	-4 453,00
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	500,00	500,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
7	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	667 288,00	327 547,00	327 547,00
023	Virement à la section d'investissement	419 763,00	673 043,00	673 043,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 584 736,00	79 261,00	79 261,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 584 736,00	79 261,00	79 261,00
TOTAL DE	S PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 004 499,00	752 304,00	752 304,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	2 004 499,00	752 304,00	752 304,00
	DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	2 671 787,00	1 079 851,00	1 079 851,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 079 851,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	44 126,03
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	48 579,03
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-4 453,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

⁽⁶⁾ Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

⁽⁷⁾ Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

⁽⁸⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

⁽⁹⁾ Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

⁽¹⁰⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

Ville de Grenoble - Locaux culturels - BP - 2018

- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 700 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	1 700 000,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	1 700 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	60 707,00	60 707,00
7688	Autres	0,00	60 707,00	60 707,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	966 862,00	966 862,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	42 948,00	42 948,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	923 914,00	923 914,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	1 700 000,00	1 027 569,00	1 027 569,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	971 787,00	52 282,00	52 282,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	971 787,00	52 282,00	52 282,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	971 787,00	52 282,00	52 282,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 671 787,00	1 079 851,00	1 079 851,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 079 851,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- $\mbox{(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles}.$
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, $RE\ 042 = DI\ 040$, $RE\ 043 = DE\ 043$.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	30 000,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments	30 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	67 000,00	67 000,00
2313	Constructions	0,00	67 000,00	67 000,00
	Total des dépenses d'équipement	30 000,00	67 000,00	67 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 002 712,00	1 008 355,00	1 008 355,00
1641	Emprunts en euros	1 002 712,00	1 008 355,00	1 008 355,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 002 712,00	1 008 355,00	1 008 355,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 032 712,00	1 075 355,00	1 075 355,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	971 787,00	52 282,00	52 282,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	971 787,00	52 282,00	52 282,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	566 375,00	18 535,00	18 535,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	233 710,00	15 740,00	15 740,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	168 646,00	14 951,00	14 951,00
13917	Sub. équipt cpte résult.Budget communaut	3 056,00	3 056,00	3 056,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	971 787,00	52 282,00	52 282,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 004 499,00	1 127 637,00	1 127 637,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 127 637,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

 $[\]hbox{ (4) Le vote de l'organe d\'elib\'erant porte uniquement sur les propositions nouvelles}. \\$

⁽⁵⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI~040 = RE~042.

⁽⁸⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI~041 = RI~041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	375 333,00	375 333,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	0,00	0,00	0,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	0,00	375 333,00	375 333,00
	Total des recettes financières	0,00	375 333,00	375 333,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	375 333,00	375 333,00
021	Virement de la section d'exploitation	419 763,00	673 043,00	673 043,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 584 736,00	79 261,00	79 261,00
28131	Bâtiments	1 499 677,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	1 846,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	5 623,00	5 624,00	5 624,00
28184	Mobilier	9 223,00	9 223,00	9 223,00
28188	Autres	68 367,00	64 414,00	64 414,00
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	2 004 499,00	752 304,00	752 304,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 004 499,00	752 304,00	752 304,00
TOTAL DES	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	2 004 499,00	1 127 637,00	1 127 637,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 127 637,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041*.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

Cet état ne contient pas d'information.

				IV - ANNEXES	EXES								2	
	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE	U BILAN -	ETAT DE L	LA DETTE	DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	ON PAR	NATURE	DE DET					A1.2	
		A1.2 –	REPARTII	TION PAR	A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)	ЭЕТТЕ (hors 16449	et 166	(
					Emprunts et	dettes à l'ori	Emprunts et dettes à l'origine du contrat					•	•	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial Niveau Ta de taux actu	nitial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					00'0									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					21 566 473,33									
1641 Emprunts en euros (total)					21 566 473,33									
022016	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/12/2002	27/12/2002	01/01/2004	4 177 805,00	^	Livret A + 0.25	3,250	3,250		4	۵	0	A-1
026011	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	31/12/2006	28/02/2008	1 923 444,60	>	(Euribor 12 M-Floor -0.0175 sur Euribor 12 M)	4,040	4,100		∢	۵	0	A-1
028017	The Royal Bank of Scotland	16/10/2008	03/11/2008	03/02/2009	376 641,00	O	+ 0.0175 Taux fixe	4,200	4,320		F	۵	0	2
035007	The Royal Bank of Scotland	16/10/2008	03/11/2008	03/02/2015	295 582,08	O	4.2 % (exerçable à partir du 03/11/2011) Taux fixe annulable à 4.2 % (exerçable à partir du partir du	4,200	4,320		H	۵.	0	2
035009	The Royal Bank of Scotland	16/10/2008	03/11/2008	03/02/2015	1 810 542,32	O	03/11/2011) Taux fixe annulable à 4.2 % (exerçable à partir du	4,200	4,320		F	۵	0	2
31005	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	25/10/2011	13/03/2012	17/12/2012	340 513,00	>	03/11/2011) Euribor 03 M + 0.9	086'0	1,000		∢	œ.	0	A-1
32007	Deutsche Pfandbriefbank AG	27/05/2008	31/10/2012	31/01/2013	741 820,00	ш	Taux fixe à 3.98 %	3,980	4,100		⊢	O	0	A-1

					Emprunts et	dettes à l'on	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			Dafe					Taux initial	nitial		Pério.		Possibilité	Caté.
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	ν .· ν	Profil d'amor-tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
34037	SFIL CAFFIL	12/12/2014	29/12/2014	01/10/2015	1 660 000,00	ш	Taux fixe à	2,140	2,160		-	O	0	A-1
35012	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/07/2005	15/09/2008	30/07/2015	240 125,33	ш	Taux fixe à 3.58 %	3,580	3,580		∢	۵	0	A-1
35014-35015-35016	Deutsche Pfandbriefbank AG	01/08/2014	31/12/2014	31/03/2015	10 000 000,00	>	Euribor 03 M + 1.43	1,510	1,540		F	υ	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					00'0									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					00'0									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					00'0									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					00'0									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					00'0									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					00'0									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					00'0									
1681 Autres emprunts (total)					00'0									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					00'0									
1687 Autres dettes (total)					00'0									
Total général					21 566 473,33									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe : V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

 ⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements: A: annuelle; M: mensuelle, B: bimestrielle, S: semestrielle, T: trimestrielle, X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	2	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2	

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

						- Intinute	Emarinite of defees an 04 (04/N		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	-	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		00'0		16 440 650,40					1 008 354,81	256 954,94	00'0	44 510,61
1641 Emprunts en euros (total)		00'0		16 440 650,40					1 008 354,81	256 954,94	0,00	44 510,61
022016	z	00'0	A-1	2 148 606,29	10,00	>	Livret A + 0.25	1,000	185 755,77	21 486,06	00'0	19 573,98
026011	z	00'0	A-1	1 163 436,56	9,16	>	(Euribor 03 M + 0.0175)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,010	95 341,84	193,78	0,00	0,00
028017	z	00'0	-5	247 582,97	10,84	0	Taux fixe	4,240	17 816,33	10 303,68	0,00	1 560,05
							annulable à 4.2 % (exerçable à partir du 03/11/2011)					
035007	z	00'0	<u>-</u> -	246 825,75	10,84	0	Taux fixe annulable à 4.2 % (exerçable à partir du	4,240	17 761,85	10 272,17	0,00	1 555,27
035009	z	00'0	2	1 511 893,33	10,84	0	03/11/2011) Taux fixe annulable à 4.2 % (exerçable à partir du	4,240	108 797,33	62 889,98	00'0	9 526,58
31005	z	00'0	A-1	273 389,83	14,96	>	03/11/2011) Euribor 03 M + 0.9	0,580	13 055,75	1 621,25	00'0	61,83
32007	z	00'0	A-1	370 910,00	4,83	ш	Taux fixe à 3.98	4,020	74 182,00	13 841,63	00'0	2 012,03
34037	z	00'0	A-1	1 473 250,00	17,50	ш	Taux fixe à 2.14 %	2,130	83 000'00	30 861,48	00'0	7 355,20

					Emp	prunts 6	Emprunts et dettes au 01/01/N	z				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée Trésiduelle (en tannées) (Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
35012	z	00'0	A-1	204 755,67	12,58	F T	Taux fixe à 3.58	3,570	12 643,94	7 330,25	00'0	2 865,67
35014-35015-35016	z	00'0	A-1	8 800 000,00	22,00	> = +	70 Euribor 03 M + 1.43	1,110	400 000'00	98 154,66	00'0	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		0,00					00'0	00'00	00'0	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'00	00'00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'0		0,00					0,00	00'0	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00'0		0,00					00'0	00'00	00'0	00'0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0		0,00					00'0	00'00	00'0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		00'0					0,00	00'0	0,00	00'0
1681 Autres emprunts (total)		00'0		0,00					00'0	00'00	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'00
1687 Autres dettes (total)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	0,00
Total général		00'0		16 440 650,40					1 008 354,81	256 954,94	0,00	44 510,61

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

				≥	- ANN	V – ANNEXES								≥
	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	3ILAN – ETA	T DE LA DE	TTE – R	EPART	ITION DE	ES EMPR	UNTS PA	R STRUCT	URE DE 1	TAUX		4	A1.3
		A1.3 – RI	<u> A1.3 – REPARTITION DES</u>		MPRUN	ITS PAR	STRUCT	JRE DE 1	EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	S A1)				
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		00'0	00'0						00'0			00'0	0,00	00'0
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		00'0	00'0						00'0			00'0	0,00	00'0
Option d'échange (C)														
028017	The Royal Bank of	376 641,00	247 582,97	-	00'0		Taux fixe	Taux fixe	00'0	Taux fixe	4,240	10 303,68	00'0	1,51
	Scotland						annulable à	annulable à		annulable à				
							4.2 %	4.2 %		4.2 %				
							e à	(exerçable à		(exerçable à				
								partir du		partir du				
	·			,			Ę	03/11/2011)		03/11/2011)		!		
035007	I ne Koyal Bank of	295 582,08	246 825,75	_	0,00		l aux fixe	l aux fixe	0,00	l aux fixe	4,240	10 272,17	00,00	1,50
	00000							4.2 %		4.2 %				
							e Ø	(exerçable à		(exerçable à				
								partir du		partir du				
							03/11/2011)	03/11/2011)		03/11/2011)				
035009	The Royal Bank of	1 810 542,32	1 511 893,33	-	00'0		Taux fixe	Taux fixe	00'0	Taux fixe	4,240	62 889,98	00'0	9,20
	Scotland						ole à	annulable à		annulable à				
								4.2 %		4.2 %				
							a O	(exerçable à		(exerçable à				
							partir du 03/11/2011)	partir du 03/11/2011)		partir du 03/11/2011)				
TOTAL (C)		2 482 765,40	2 006 302,05						00'0			83 465,83	00'0	12,21
								ĺ						
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé														
(D)														

0,0

0,00

0,00

0,00

Multiplicateur jusqu'à 5 (E)

TOTAL (D)

TOTAL (E)

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

Ville de Grenoble - Locaux culturels - BP - 2018

										Taux	Niveau			% par
Emprunts ventilés par										maximal	du taux		Intérêts à	type de
structure de taux selon le	Omeine of the contract of the		tactory letine	Type	Durée	Dates des	À	À	Coût do contio	après	à la	Intérêts à payer	percevoir au	taux
risque le plus élevé	Organishie preteur ou	Nominal (2)	dû an 04/04/N (3)	d'indices	np	périodes	(4)	raux	an ne sourie	couver-	date de	au cours de	cours de	el uoles
(Pour chaque ligne, indiquer le			du au Oiloina (5)	<u>4</u>	contrat	bonifiées		maximal (0)	5	ture	vote du	l'exercice (10)	l'exercice (le cas	capital
numéro de contrat) (1)										éventu- elle	budget		échéant) (11)	restant
										(8)	(6)			dû
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	0,00
TOTAL GENERAL		2 482 765,40	2 006 302,05						00'0			83 465,83	00'0	12,20

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1: Indice zone euro / 2: Indices sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1: Indices zone euro / 2: Indices sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1: Indices sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro /5 : écarts d'indices hors zone euro /6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(10) Indiquer les interêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668. (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

		<u>- </u>	- ANNEXES				2
ELEMENTS D	<u>JU BILAN – E</u>	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE		- TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	DE L'ENCOURS		A1.4
		A1.4 – TYPOLC	A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	TITION DE L'ENCO	URS (1)		
ling Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	87,81	00'00	00'0	0,00	0,00	
unque). Taux variable simple plaronne (<i>cap</i>) ou encadre (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	14 434 348,35	00'00	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	00'0	00'0	0,00	
	Montant en euros	00'0	0,00	0,00	00'0	00'0	
	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	12,21	0,00	00'0	00'00	0,00	
	Montant en euros	2 006 302,05	0,00	0,00	00'00	00'0	
(D) Muttinlicatour inequ'à 3 - muttinlicatour inequ'à E	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(b) munipircateur jusqu'a 5 , munipircateur jusqu'a 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	00'0	00'0	0,00	
	Montant en euros	00'0	0,00	0,00	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Montant en euros

% de l'encours

(F) Autres types de structures

0,00

0,00

00'0

0,00

00'0

0,00

00'0

Montant en euros

Nombre de

produits

% de l'encours

(E) Multiplicateur jusqu'à 5

00'00

00'0

00'0

00'0

00'0

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 060 637,00	1 060 637,00
16 Empru	unts et dettes assimilées (A)	1 008 355,00	1 008 355,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 008 355,00	1 008 355,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	52 282,00	52 282,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10 Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	52 282,00	52 282,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 060 637,00	0,00	0,00	1 060 637,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 127 637,00	III 1 1 1 2 7 6 3 7,0 0
Ressour	ces propres externes de l'année (a)	375 333,00	375 333,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	0,00	0,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	375 333,00	375 333,00
Ressour	ces propres internes de l'année (b) (3)	752 304,00	752 304,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28131	Bâtiments	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	5 624,00	5 624,00
28184	Mobilier	9 223,00	9 223,00
28188	Autres	64 414,00	64 414,00
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	673 043,00	673 043,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 127 637,00	0,00	0,00	0,00	1 127 637,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 060 637,00
Ressources propres disponibles	IV	1 127 637,00
Solde	V = IV – II (6)	67 000,00

 $[\]textbf{(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.}\\$

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres	8028 Autres engagements reçus					3 035 365,00	436 040,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00		
_	T	OTAL		·	3 435 365,00	3 035 365,00	436 040,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

		Montant des AP			Montant des CP		
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)	
2007P046E16 Salle de musiques amplifiées	10 156 897,04	0,00	10 156 897,04	10 089 897,04	67 000,00	0,00	

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽³⁾ Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de membres présents : 51 Nombre de suffrages exprimés : 59

VOTES:
Pour: 40
Contre: 19
Abstentions: 0

Date de convocation : 12/12/2017

Présenté par (1) le maire, A Grenoble le 18/12/2017 (1) le maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session A Hôtel de ville, le 18/12/2017 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AGOBIAN Anouche	
BACK Antoine	
BARBIER Vincent	
BERANGER Nathalie	
BERNARD Corinne	
BERTRAND Olivier	
BOILEAU Maryvonne	
BOUILLON Marie-Madeleine	
BOUKAALA Sarah	
BOUZAIENE Sadok	
BREUIL Alain	
BRON Paul	
BURBA Georges	
CADOUX Bernadette	
CAPDEPON Kheira	
CARROZ Emmanuel	
CAZENAVE Richard	
CHAMUSSY Matthieu	
CHASTAGNER Thierry	
CLOUAIRE Pascal	
COMPARAT Laurence	



CONFESSON Alan	
COUTAZ Claude	
DATHE Suzanne	
DENOYELLE Alain	
DJIDEL Salima	
De CEGLIE René	
D'ORNANO Mireille	
FILIPPI Lionel	
FRISTOT Vincent	
GARNIER Christine	
GIROD de l'AIN Marina	
HABFAST Claus	
JACTAT Mondane	
JORDANOV Jeanne	
JULLIAN Martine	
KIRKYACHARIAN Claire	
LEMOINE Laëtitia	
LHEUREUX Lucille	
MACRET Bernard	
MALBET Fabien	
MARGUET Raphaël	
MARTIN Élisa	
MERIAUX Pierre	
MONGABURU Yann	
OLMOS Anne-Sophie	
PELLAT-FINET Syvlie	
PIOLLE Éric	
RAKOSE Catherine	
RICHARD-FINOT Bernadette	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

SABRI Hakim	
SAFAR Jérôme	
SALAT Marie-José	
SOLDEVILLE Jérôme	
TAVEL Maud	
TUSCHER Guy	
VOIR Patrice	
WIART Jacques	
YASSIA Sonia	

Certifié exécutoire par (1) le maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communes - Ville de Grenoble

Numéro SIRET: 21380185501963

POSTE COMPTABLE: TP Grenoble Municipale, n°038019

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET: Self Clemenceau

ANNEE 2018

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20
IV - Annexes (7)	_*
` '	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	26 Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Detail des operations de couverture A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	27
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	28
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet Sans Objet
	Sails Objet
C - Autres éléments d'informations	20
C1 - Etat du personnel	29 S Obit
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxqueis adnere la commune ou l'établissement C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services individuaises dans un budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	20 00,00
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes - Affete et signatures D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	31

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	NSEE Ville de Grenoble	
	Self Clemenceau	2018

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0.00
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	0.00
0.00	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du	
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate	
0.00	0.00	0.00	0.00	

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) 0.00
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	0.00
2	Produit des impositions directes/population	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		0.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.0%	0.00
5	Encours de dette/population	0.00	0.00
6	DGF/population	0.00	0.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.0%	0.0%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.0%	0.0%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.0%	0.0%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.0%	0.0%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 024 468,00	1 024 468,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(si déficit)	(si excédent)
T S	REPORTE (2)	0,00	0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 024 468,00	1 024 468,00
_	,	INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	45 688,00	45 688,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif)
	=	=	=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	45 688,00	45 688,00

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

TOTAL

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	533 848,00	0,00	431 478,00	431 478,00	431 478,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	540 000,00	0,00	545 000,00	545 000,00	545 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	130,00	0,00	100,00	100,00	100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	1 073 978,00	0,00	976 578,00	976 578,00	976 578,00
66	Charges financières	302,00	0,00	202,00	202,00	202,00
67	Charges exceptionnelles	1 300,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	1 075 580,00	0,00	978 780,00	978 780,00	978 780,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	51 627,00		45 688,00	45 688,00	45 688,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	51 627,00		45 688,00	45 688,00	45 688,00
	TOTAL	1 127 207,00	0,00	1 024 468,00	1 024 468,00	1 024 468,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 024 468,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	50 000,00	0,00	24 428,00	24 428,00	24 428,00
70	Produits services, domaine et ventes div	463 000,00	0,00	436 425,00	436 425,00	436 425,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	150 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
	Total des recettes de gestion courante	663 000,00	0,00	590 853,00	590 853,00	590 853,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	464 207,00	0,00	433 615,00	433 615,00	433 615,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes réelles de fonctionnement	1 127 207,00	0,00	1 024 468,00	1 024 468,00	1 024 468,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 127 207,00	0,00	1 024 468,00	1 024 468,00	1 024 468,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 024 468,00

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	45 688,00
--	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Ville de Grenoble - Self Clemenceau - BP - 2018

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- $(5) \ DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$
- (6) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	А3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	48 227,00	0,00	42 188,00	42 188,00	42 188,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	48 227,00	0,00	42 188,00	42 188,00	42 188,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 400,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	3 400,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	51 627,00	0,00	45 688,00	45 688,00	45 688,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	51 627,00	0,00	45 688,00	45 688,00	45 688,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	45 688,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

t	RECEITES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Grenoble - Self Clemenceau - BP - 2018

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	51 627,00		45 688,00	45 688,00	45 688,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	51 627,00		45 688,00	45 688,00	45 688,00
	TOTAL	51 627,00	0,00	45 688,00	45 688,00	45 688,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	45 688,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021*+ *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	431 478,00		431 478,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	545 000,00		545 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	202,00	0,00	202,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	45 688,00	45 688,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dé	penses de fonctionnement – Total	978 780,00	45 688,00	1 024 468,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 024 468,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 500,00	0,00	3 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	42 188,00	0,00	42 188,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
D	Dépenses d'investissement – Total	45 688,00	0,00	45 688,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	45 688,00

Page 11

Ville de Grenoble - Self Clemenceau - BP - 2018

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	24 428,00		24 428,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	436 425,00		436 425,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	130 000,00	0,00	130 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	433 615,00	0,00	433 615,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
F	Recettes de fonctionnement – Total	1 024 468,00	0,00	1 024 468,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 024 468,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		45 688,00	45 688,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
4 81	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	45 688,00	45 688,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00 +

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00 =

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 45 688,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art (1)		budget précédent (2)	nouvelles (3)	
011	Charges à caractère général	533 848,00	431 478,00	431 478,00
60222	Produits d'entretien	7 000,00	6 000,00	6 000,00
60228	Autres fournitures consommables	22 000,00	22 000,00	22 000,00
6023	Alimentation	374 073,00	310 000,00	310 000,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	50 000,00	24 428,00	24 428,00
60611	Eau et assainissement	5 200,00	4 700,00	4 700,00
60612	Energie - Electricité	16 000,00	15 000,00	15 000,00
60613	Chauffage urbain	20 000,00	18 000,00	18 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	7 000,00	7 000,00	7 000,00
60636 6064	Vêtements de travail Fournitures administratives	900,00 1 000,00	900,00 1 000,00	900,00 1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	500,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	7 000,00	7 600,00	7 600,00
6135	Locations mobilières	650,00	650,00	650,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 000,00	3 000,00	3 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	10 000,00	4 300,00	4 300,00
6188	Autres frais divers	1 100,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 400,00	1 200,00	1 200,00
6244	Transports administratifs	0,00	200,00	200,00
6247	Transports collectifs	200,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 425,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	400,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	540 000,00	545 000,00	545 000,00
6331	Versement de transport	5 707,00	5 600,00	5 600,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 427,00	1 400,00	1 400,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 887,00	2 500,00	2 500,00
64111	Rémunération principale titulaires	253 207,00	248 500,00	248 500,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 333,00	7 700,00	7 700,00
64118	Autres indemnités titulaires	77 536,00	70 000,00	70 000,00
64131	Rémunérations non tit.	36 763,00	55 400,00	55 400,00
64138	Autres indemnités non tit.	2 409,00	5 900,00	5 900,00
6417	Rémunérations des apprentis	7 865,00	8 700,00	8 700,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	54 413,00	53 800,00	53 800,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	79 439,00	74 900,00	74 900,00
6454	Cotications aux A.S.S.E.D.I.C.	2 596,00	3 900,00	3 900,00 3 000,00
6455 6457	Cotisations pour assurance du personnel Cotis. sociales liées à l'apprentissage	2 636,00 520,00	3 000,00 600,00	600,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 262.00	3 100,00	3 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	130,00	100,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	130,00	100,00	100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL =	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	1 073 978,00	976 578,00	976 578,00
66	,	302,00	202,00	202,00
66111	Charges financières (b) Intérêts réglés à l'échéance	300,00	200,00	202,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	2,00	2,00	2,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 300,00	2 000,00	2 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 300,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
T	OTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	1 075 580,00	978 780,00	978 780,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	51 627,00	45 688,00	45 688,00
V-72	Operational diameter ende secutins (1) (0) (3)	31 021,00	73 000,00	75 000,00

Ville de Grenoble - Self Clemenceau - BP - 2018

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	51 627,00	45 688,00	45 688,00
TOTAL I	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	51 627,00	45 688,00	45 688,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	51 627,00	45 688,00	45 688,00
	EPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	1 127 207,00	1 024 468,00	1 024 468,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 024 468,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	14,96
Montant des ICNE de l'exercice N-1	12,96
= Différence ICNE N – ICNE N-1	2,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	50 000,00	24 428,00	24 428,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	50 000,00	24 428,00	24 428,00
70	Produits services, domaine et ventes div	463 000,00	436 425,00	436 425,00
70688	Autres prestations de services	365 000,00	311 425,00	311 425,00
70871	Remb. frais par collectivité rattachemen	98 000,00	125 000,00	125 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	150 000,00	130 000,00	130 000,00
758	Produits divers de gestion courante	150 000,00	130 000,00	130 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	663 000,00	590 853,00	590 853,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	464 207,00	433 615,00	433 615,00
774	Subventions exceptionnelles	464 207,00	433 615,00	433 615,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	1 127 207,00	1 024 468,00	1 024 468,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
7	OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 127 207,00	1 024 468,00	1 024 468,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 024 468,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	48 227,00	42 188,00	42 188,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	9 000,00	37 000,00	37 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	3 500,00	3 500,00
2184	Mobilier	3 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	33 227,00	1 688,00	1 688,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	48 227,00	42 188,00	42 188,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 400,00	3 500,00	3 500,00
1641	Emprunts en euros	3 400,00	3 500,00	3 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	3 400,00	3 500,00	3 500,00
Tota	des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	51 627,00	45 688,00	45 688,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE = Total des dépenses réelles et d'ordre)	51 627,00	45 688,00	45 688,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	45 688,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	51 627,00	45 688,00	45 688,00
281318	Autres bâtiments publics	9 322,00	9 190,00	9 190,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	7 858,00	6 590,00	6 590,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 614,00	2 180,00	2 180,00
28184	Mobilier	8 723,00	8 008,00	8 008,00
28188	Autres immo. corporelles	24 110,00	19 720,00	19 720,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	51 627,00	45 688,00	45 688,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	51 627,00	45 688,00	45 688,00
TOTAL DES	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	51 627,00	45 688,00	45 688,00

RESTES A REALISER N-1 (10) 0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 45 688,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	>
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts et o	dettes à l'ori	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
:			Date				1	Taux initial	nitial		Pério-		Possibilité	Caté-
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					00'0									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					64 453,18									
1641 Emprunts en euros (total)					64 453,18									
026013	SOCIETE GENERALE	25/10/2011	13/03/2012	17/12/2012	22 921,18	>	(Euribor 12 M-Floor -0.0175 sur Euribor 12 M) + 0.0175	4,040	4,100		٧	۵	0	A-1
029007	CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	21/08/2009	09/11/2009	01/12/2010	25 000,00	>	Euribor 12 M + 0.65	1,900	1,900		∢	O	0	A-1
31006	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	25/10/2011	13/03/2012	17/12/2012	16 532,00	>	Euribor 03 M + 0.9	0,980	1,000		٨	۵	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					00'0									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trèsorerie (total)					00'0									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					00'0									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					00'0									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					00'0									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					00,00									

Ville de Grenoble - Self Clemenceau - BP - 2018

					Emprunts et	Emprunts et dettes à l'origine du contrat	ine du contrat							
			oşo C					Taux initial	iitial		Dório		Possibilité	ý
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					00'0									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					00'0									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					00'0									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					00'0									
1687 Autres dettes (total)					00'0									
Total général					64 453,18									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle : M : mensuelle , B : bimestrielle , S : semestrielle , T : trimestrielle , X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

N	A2.2	
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

					F	viints et de	Emprints of deftes an 01/01/N	,				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée Ty résiduelle (en c années) (1	Type de Ir taux (12)	1 (C d d d d d d d d d d d d d d d d d d	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		00'0		38 804,19					3 436,69	164,42	00'0	11,16
1641 Emprunts en euros (total)		00'0		38 804,19					3 436,69	164,42	00'0	11,16
026013	z	00'0	A-1	13 864,40	9,16	V (Euril 0.017 sur E	(Euribor 03 M + 0.0175)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,020	1 136,16	2,27	00'0	0,22
029007	z	00'0	A-1	11 666,64	6,92	V Eurib 0.65	Euribor 12 M + 0.65	0,610	1 666,67	71,19	00,00	6,95
31006	z	00'0	A-1	13 273,15	14,96	V Eurib 0.9	Euribor 03 M + 0.9	0,610	633,86	96'06	00'00	3,99
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		0,00					0,00	00'00	00'00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		00'0		0,00					00'00	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00'0		0,00					00'00	0,00	00'0	00'0
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		00'0		0,00					0,00	00'00	00'00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0		0,00					0,00	00'0	00'0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		0,00					00'00	00'0	00'0	0,00

					En	nprunts et o	Emprunts et dettes au 01/01/N					
							Taux d'intérêt		,	Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Interêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1687 Autres dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
Total général		00'0		38 804,19					3 436,69	164,42	00'0	11,16

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe : V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux variable se point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au tître du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au tître du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	ΛΙ
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant Typ dù au 01/01/N (3) (4)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée Dates des du périodes contrat bonifiées	ss des Taux Taux Coût de sortie (7) cou the sortie (8) cou the sortie (9) cou the sortie (10) cou the sort	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
TOTAL (A)		00'0	00'0					00'0			00'0	00'0	00'0
Barrière simple (B)													
TOTAL (B)		00'0	00'0					0,00			00'0	00'0	00'0
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		00'0	00'0					0,00			00'0	00'0	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
TOTAL (D)		00'0	00'0					00'0			00'0	00'0	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		00'0	00'0					00'0			00'0	00'0	00'0
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		00'0	00'0					00'0			00'0	00'0	0,00
TOTAL GENERAL		00'0	0,00					00'0			00'0	00'0	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices,

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance. (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget

⁽¹⁰⁾ Indiquer les interêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

		<u>-</u> <u>N</u>	- ANNEXES				2
ELEMENTS D	U BILAN – E	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE -	- TYPOLOGIE DE	- TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	DE L'ENCOURS		A2.4
		A2.4 – TYPOLO	A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	TITION DE L'ENCO	URS (1)		
lπ	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure			ces indices		est un indice hors zone euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	ဇ	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,01	00'0	00'0	0,00	0,00	
unique). I aux variable simple platonne (<i>cap</i>) ou encaure (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	38 804,19	00'00	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

00'0

00'00

00'0

0,00

00,00

Montant en euros

Nombre de

00'0

0,00

0,00

0,00

0,00

Montant en euros

Nombre de

produits

(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5

% de l'encours

(C) Option d'échange (swaption)

00'0

00'0

00'0

0,00

00'00

0

0

0

0

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Montant en euros

% de l'encours

(F) Autres types de structures

00'0

0,00

00'0

0,00

00'0

0,00

00'0

Montant en euros

Nombre de

produits

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0

Nombre de produits % de l'encours

(E) Multiplicateur jusqu'à 5

0

0

0

0,00

0,00

00'0

0,00

00'0

Montant en euros

0,00

0,00

0,00

0,00

00'0

% de l'encours

0

0

0

0

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSI PROPRE	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S =A + B	3 500,00	I 3 500,00
16 Empru	unts et dettes assimilées (A)	3 500,00	3 500,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 500,00	3 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

	1120000	RUES PRUPRES	
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETT	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	45 688,00	III 45 688,00
Ressour	ces propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressour	ces propres internes de l'année (b) (3)	45 688,00	45 688,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
281318	Autres bâtiments publics	9 190,00	9 190,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	6 590,00	6 590,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 180,00	2 180,00
28184	Mobilier	8 008,00	8 008,00
28188	Autres immo. corporelles	19 720,00	19 720,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	45 688,00	0,00	0,00	0,00	45 688,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	3 500,00
Ressources propres disponibles	IV	45 688,00
Solde	V = IV – II (6)	42 188,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	N
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(3)	EFFECTIFS BUDG	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS ot (4)
		EMPLOIS	EMPLOIS	TOTAL	AGENTS	AGENTS	TOTAL
		PERMANENTS À	PERMANENTS À		TITULAIRES	NON	
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET			TITULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général adjoint des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
Directeur général des services techniques		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	00,00	00,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	00'0	1,00	00'0	00'0	00'0
Adjoint administratif	О	1,00	00'0	1,00	00'0	00'0	00'0
FILIERE TECHNIQUE (c)		11,00	00'0	11,00	11,30	00'0	11,30
Adjoints techniques territ.	0	8,00	00'0	8,00	8,30	00'0	8,30
Agents de Maîtrise	O	2,00	00'0	2,00	2,00	00'0	2,00
Techniciens territoriaux	В	1,00	0,00	1,00	1,00	00,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SPORTIVE (g)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE CULTURELLE (h)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE POLICE (j)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		12,00	00'0	12,00	11,30	00'0	11,30

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont désignement comptabilisés dans leur fillère d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non compte sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	N
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

- FTAT DII DERSONNEL ALL 01/01/N (SILITE)

	CI - EIAI	EIAI DU FE	ERSONNEL A	DO PERSONNEL AO 01/01/N (Suite)		
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REN	REMUNERATION (3)	100	CONTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				00'0		
Contrats aidés		ADM	NR	00'0	0,00 A Début de contrat	CDD
TOTAL GENERAL				00'0		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Medico-social.
MT : Medico-technique.
S : Social.
MT : Medico-technique.
CULT : Culturel
CULT : Culturel
PM : Police.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):
3-1; artole 3, 2 far alinéa; accoissement temporaire d'activité.
3-2; artole 3, 2 far alinéa; accoissement disponible (maladie, maternité...).
3-1; artole 3, 2 far alinéa; accoissement disponible (maladie, maternité...).
3-2; vacance temporaire d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2; vacance temporaire d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-3; accomple des caperdises des fonctions en le libertifient des fonctions en le libertifient des fonctions des fonctions en le libertifient des fonctions des fonctions de la caperage des fonctions des fonctions des fonctions des communes de moins de 1000 habitains et des groupements composés de communes de moins de 1000 habitains et des groupements de moins de 1000 habitains et des groupements de communes de moins de 1000 habitains et des groupements de moins de 1000 habitains et des groupements de communes de moins de 1000 habitains et des groupements de moins de 1000 habitains de 200 habitains des communes de moins des communes de moins de 1000 habitains de 1000 habitains de 200 ha

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de membres présents : 51 Nombre de suffrages exprimés : 59

VOTES:
Pour: 40
Contre: 19
Abstentions: 0

Date de convocation : 12/12/2017

Présenté par le maire (1), A Grenoble, le 18/12/2017 le maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session A Hôtel de ville, le 18/12/2017 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

	· .
AGOBIAN Anouche	
BACK Antoine	
BARBIER Vincent	
BERANGER Nathalie	
BERNARD Corinne	
BERTRAND Olivier	
BOILEAU Maryvonne	
BOUILLON Marie-Madeleine	
BOUKAALA Sarah	
BOUZAIENE Sadok	
BREUIL Alain	
BRON Paul	
BURBA Georges	
CADOUX Bernadette	
CAPDEPON Kheira	
CARROZ Emmanuel	
CAZENAVE Richard	
CHAMUSSY Matthieu	
CHASTAGNER Thierry	
CLOUAIRE Pascal	
COMPARAT Laurence	



CONFESSON Alan	
COUTAZ Claude	
DATHE Suzanne	
DENOYELLE Alain	
DJIDEL Salima	
De CEGLIE René	
D'ORNANO Mireille	
FILIPPI Lionel	
FRISTOT Vincent	
GARNIER Christine	
GIROD de l'AIN Marina	
HABFAST Claus	
JACTAT Mondane	
JORDANOV Jeanne	
JULLIAN Martine	
KIRKYACHARIAN Claire	
LEMOINE Laëtitia	
LHEUREUX Lucille	
MACRET Bernard	
MALBET Fabien	
MARGUET Raphaël	
MARTIN Élisa	
MERIAUX Pierre	
MONGABURU Yann	
OLMOS Anne-Sophie	
PELLAT-FINET Syvlie	
PIOLLE Éric	
RAKOSE Catherine	
RICHARD-FINOT Bernadette	

IV – ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	D2

SABRI Hakim	
SAFAR Jérôme	
SALAT Marie-José	
SOLDEVILLE Jérôme	
TAVEL Maud	
TUSCHER Guy	
VOIR Patrice	
WIART Jacques	
YASSIA Sonia	

Certifié exécutoire par le maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communes - Ville de Grenoble

Numéro SIRET: 21380185502011

POSTE COMPTABLE: TP Grenoble Municipale, n°038019

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET: Teisseire Jeux Olympiques

ANNEE 2018

Sommaire

1 - Informations generales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	0 01:4
Al 1 Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
	Sans Objet 20
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dettan des operations de couverture A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	~ ~::
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	28

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE Ville de Grenoble		BP
	Teisseire Jeux Olympiques	2018

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0.00
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	0.00
0.00	

Potentiel fiscal	Valeurs par hab.		Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
0.00	0.00	0.00	0.00

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) 0.00
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	0.00
2	Produit des impositions directes/population	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		0.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.0%	0.00
5	Encours de dette/population	0.00	0.00
6	DGF/population	0.00	0.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.0%	0.0%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.0%	0.0%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.0%	0.0%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.0%	0.0%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 049 765,46	1 049 765,46
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
3	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 049 765,46	1 049 765,46
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 047 665,46	1 047 665,46
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)
T S	(2)	0,00	0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 047 665,46	1 047 665,46
		TOTAL	

2 097 430,92

2 097 430,92

TOTAL DU BUDGET (3)

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll .
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	15 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	15 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
66	Charges financières	99,00	0,00	100,00	100,00	100,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	15 099,00	0,00	2 100,00	2 100,00	2 100,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	36 950,00		24 902,00	24 902,00	24 902,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 004 095,00		1 022 763,46	1 022 763,46	1 022 763,46
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 041 045,00		1 047 665,46	1 047 665,46	1 047 665,46
	TOTAL	1 056 144,00	0,00	1 049 765,46	1 049 765,46	1 049 765,46

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 049 765,46

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	36 950,00	0,00	24 902,00	24 902,00	24 902,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	36 950,00	0,00	24 902,00	24 902,00	24 902,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes réelles de fonctionnement	36 950,00	0,00	24 902,00	24 902,00	24 902,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 019 194,00		1 024 863,46	1 024 863,46	1 024 863,46
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	1 019 194,00		1 024 863,46	1 024 863,46	1 024 863,46
	TOTAL	1 056 144,00	0,00	1 049 765,46	1 049 765,46	1 049 765,46

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 049 765,46

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	22 802,00
--	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- $(5) \ DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$
- (6) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 851,00	0,00	22 802,00	22 802,00	22 802,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	21 851,00	0,00	22 802,00	22 802,00	22 802,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	21 851,00	0,00	22 802,00	22 802,00	22 802,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 019 194,00		1 024 863,46	1 024 863,46	1 024 863,46
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 019 194,00		1 024 863,46	1 024 863,46	1 024 863,46
	TOTAL	1 041 045,00	0,00	1 047 665,46	1 047 665,46	1 047 665,46

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 047 665,46

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	36 950,00		24 902,00	24 902,00	24 902,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 004 095,00		1 022 763,46	1 022 763,46	1 022 763,46
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 041 045,00		1 047 665,46	1 047 665,46	1 047 665,46
	TOTAL	1 041 045,00	0,00	1 047 665,46	1 047 665,46	1 047 665,46

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 047 665,46

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	22 802,00
` '	

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021*+ *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 000,00		2 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	100,00	0,00	100,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		1 022 763,46	1 022 763,46
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		24 902,00	24 902,00
Dé	penses de fonctionnement – Total	2 100,00	1 047 665,46	1 049 765,46

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 049 765,46

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	22 802,00	0,00	22 802,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	1 024 863,46	1 024 863,46
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	22 802,00	1 024 863,46	1 047 665,46
				+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 047 665,46

Page 11

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	24 902,00		24 902,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 024 863,46	1 024 863,46
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
F	Recettes de fonctionnement – Total	24 902,00	1 024 863,46	1 049 765,46

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 049 765,46

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	1 022 763,46	1 022 763,46
021	Virement de la sect° de fonctionnement		24 902,00	24 902,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	1 047 665,46	1 047 665,46

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00 +

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00 =

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 047 665,46

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art (1)		budget précédent (2)	nouvelles (3)	
011	Charges à caractère général	15 000,00	2 000,00	2 000,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	15 000,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	15 000,00	2 000,00	2 000,00
66	Charges financières (b)	99,00	100,00	100,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100,00	100,00	100,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	15 099,00	2 100,00	2 100,00
023	Virement à la section d'investissement	36 950,00	24 902,00	24 902,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 004 095,00	1 022 763,46	1 022 763,46
7133	Variat° en-cours de production biens	1 004 095,00	1 022 763,46	1 022 763,46
TOTAL D	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 041 045,00	1 047 665,46	1 047 665,46
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 041 045,00	1 047 665,46	1 047 665,46
	EPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	1 056 144,00	1 049 765,46	1 049 765,46

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 049 765,46

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	-1,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-1,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	36 950,00	24 902,00	24 902,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	36 950,00	24 902,00	24 902,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	36 950,00	24 902,00	24 902,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	36 950,00	24 902,00	24 902,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 019 194,00	1 024 863,46	1 024 863,46
7133	Variat° en-cours de production biens	1 019 194,00	1 024 863,46	1 024 863,46
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 019 194,00	1 024 863,46	1 024 863,46
-	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 056 144,00	1 049 765,46	1 049 765,46

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 049 765,46

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires. (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 851,00	22 802,00	22 802,00
1641	Emprunts en euros	21 851,00	22 802,00	22 802,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	21 851,00	22 802,00	22 802,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	21 851,00	22 802,00	22 802,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	1 019 194,00	1 024 863,46	1 024 863,46
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	1 019 194,00	1 024 863,46	1 024 863,46
3355	Travaux	1 019 194,00	1 024 863,46	1 024 863,46
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 019 194,00	1 024 863,46	1 024 863,46
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 041 045,00	1 047 665,46	1 047 665,46

	·
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 047 665,46

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	36 950,00	24 902,00	24 902,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 004 095,00	1 022 763,46	1 022 763,46
3355	Travaux	1 004 095,00	1 022 763,46	1 022 763,46
TOTAL DI	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 041 045,00	1 047 665,46	1 047 665,46
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 041 045,00	1 047 665,46	1 047 665,46
	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 041 045,00	1 047 665,46	1 047 665,46

	·
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 047 665,46

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	Ν
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts et	dettes à l'ori	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			Date					Taux initial	nitial		Pério-		Possibilité	Caté.
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					00'0									
164 Emprunts auprès					460 000,00									
d etablissement de credit (10tal) 1641 Emprunts en euros (total)					460 000,00									
026014	SOCIETE GENERALE	28/12/2006	31/12/2006	28/02/2008	460 000,00	>	(Euribor 12 M-Floor -0.0175 sur Euribor 12 M) + 0.0175	4,040	4,100		∢	۵	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					00'0									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					00'0									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					00'0									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					00'0									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					00'0									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					00'0									

					Emprunts et	dettes à l'oriς	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			oş oğ					Taux initial	itial		Dário		Possibilité	ý
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					00'0									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					00'0									
1687 Autres dettes (total)					00'0									
Total général					460 000,00									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe : V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle , B : bimestrielle , S : semestrielle , T : trimestrielle , X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

NEXES IV	DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
− ∧I	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA D

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

						o standa	Emprints of doftes an 04/04/N		,			
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00'0					00'0	0,00	00'0	00'0
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		00'0		278 240,88					22 801,40	100,00	00'0	00'0
1641 Emprunts en euros (total)		00'0		278 240,88					22 801,40	100,00	00'0	00'0
026014	z	00'0	A-1	278 240,88	9,16	> (E	(Euribor 03 M + 0.0175)-Floor -0.0175 sur Euribor 03 M	0,000	22 801,40	100,00	00'0	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00'0					00'0	00'00	00'0	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		00'0		00'0					00'0	00'00	00'0	00'0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'0		0,00					00'0	0,00	00'0	00'0
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		00'0		00'0					00'0	00'00	00'0	00'0
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		00'0		00'0					00'0	00'00	00'0	00'0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0		0,00					00'0	0,00	00'0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		00'0					00'0	0,00	0,00	00'0
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'0					00'00	0,00	00,00	00'0

					m.	nprunts e	Emprunts et dettes au 01/01/N	z			•	
							Taux d'intérêt		,	Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de cou contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	0,00
1687 Autres dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
Total général		0,00		278 240,88					22 801,40	100,00	00'0	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe : V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	2
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		A2.3 - NL	AZ.3 - NELANIIION DES			ことに	こうつく		LIMIT NOIN IS FAIN STRUCTIONE DE TAGA (HONS AT					
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		00'0	00'0						00'0			00'0	0,00	00'0
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		00'0	00'0						00'0			00'0	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		00'0	00'0						00'0			00'0	0,00	00'0

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices,

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance. (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget

⁽¹⁰⁾ Indiquer les interêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

		- ∧I	- ANNEXES				2
ELEMENTS DU	OU BILAN – E	BILAN – ETAT DE LA DETTE		- TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	DE L'ENCOURS		A2.4
		A2.4 – TYPOLC	A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	TITION DE L'ENCO	URS (1)		
זת	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure			ces indices		est un indice hors zone euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	00'0	00'0	0,00	00'0	
unque). Taux variable simple plaronne (<i>cap</i>) ou encadre (<i>tap</i>) ou encadre (<i>tunne</i>)	Montant en euros	278 240,88	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	00'0	0,00	00'0	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	
(D) Muttinlicatour inequ'à 3 - muttinlicatour inequ'à E	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(b) muitiplicateur Jusqu'a 5, muitiplicateur Jusqu'a 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Montant en euros

% de l'encours

(F) Autres types de structures

0,00

0,00

00'0

0,00

00'0

0,00

00'0

Montant en euros

Nombre de

produits

% de l'encours

(E) Multiplicateur jusqu'à 5

00'0

00'0

00'0

00'0

00'0

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		22 802,00	1 22 802,00
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	22 802,00	22 802,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	22 802,00	22 802,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	22 802,00	0,00	0,00	22 802,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		
	(.)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES	(RESSOURCES PROPRES) = a + b	24 902,00	III 24 902,00
Ressource	s propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressource	s propres internes de l'année (b) (3)	24 902,00	24 902,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	24 902,00	24 902,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	24 902,00	0,00	0,00	0,00	24 902,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	22 802,00
Ressources propres disponibles	IV	24 902,00
Solde	V = IV - II (6)	2 100,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de membres présents : 51 Nombre de suffrages exprimés : 59

VOTES:
Pour: 40
Contre: 19
Abstentions: 0

Date de convocation : 12/12/2017

Présenté par le maire (1), A Grenoble, le 18/12/2017 le maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session A Hôtel de ville, le 18/12/2017 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

CONFESSON Alan	
COUTAZ Claude	
DATHE Suzanne	
DENOYELLE Alain	
DJIDEL Salima	
De CEGLIE René	
D'ORNANO Mireille	
FILIPPI Lionel	
FRISTOT Vincent	
GARNIER Christine	
GIROD de l'AIN Marina	
HABFAST Claus	
JACTAT Mondane	
JORDANOV Jeanne	
JULLIAN Martine	
KIRKYACHARIAN Claire	
LEMOINE Laëtitia	
LHEUREUX Lucille	
MACRET Bernard	
MALBET Fabien	
MARGUET Raphaël	
MARTIN Élisa	
MERIAUX Pierre	
MONGABURU Yann	
OLMOS Anne-Sophie	
PELLAT-FINET Syvlie	
PIOLLE Éric	
RAKOSE Catherine	
RICHARD-FINOT Bernadette	
	-

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

SABRI Hakim	
SAFAR Jérôme	
SALAT Marie-José	
SOLDEVILLE Jérôme	
TAVEL Maud	
TUSCHER Guy	
VOIR Patrice	
WIART Jacques	
YASSIA Sonia	

Certifié exécutoire par le maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communes - Ville de Grenoble

Numéro SIRET: 21380185502029

POSTE COMPTABLE: TP Grenoble Municipale, n°038019

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET: Mistral Eaux Claires

ANNEE 2018

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19
IV - Annexes (7)	
. ,	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	27 Sana Ohiat
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	29
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	30
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	~ ~:
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	31

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	Ville de Grenoble	ВР
	Mistral Eaux Claires	2018

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0.00
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	0.00
0.00	

Potentiel fiscal	et financier (1)	Valeurs par hab.	Moyennes nationales du	
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate	
0.00	0.00	0.00	0.00	

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) 0.00
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	0.00
2	Produit des impositions directes/population	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		0.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.0%	0.00
5	Encours de dette/population	0.00	0.00
6	DGF/population	0.00	0.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.0%	0.0%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.0%	0.0%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.0%	0.0%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.0%	0.0%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

	FONCTIONNEMENT							
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 908 946,84	1 908 946,84					
	+	+ +						
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00					
O R T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(si déficit)	(si excédent)					
S	REPORTE (2)	0,00	0,00					
	= = =							
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 908 946,84	1 908 946,84					
-	INVESTISSEMENT							
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 500 635,84	1 500 635,84					
	+	+	+					
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00					
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)					
T S	(2)	0,00	0,00					
	=	=	=					
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 500 635,84	1 500 635,84					
-		TOTAL						

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

3 409 582,68

3 409 582,68

TOTAL DU BUDGET (3)

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	Į.
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	408 280,00	0,00	407 480,00	407 480,00	407 480,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	408 280,00	0,00	407 480,00	407 480,00	407 480,00
66	Charges financières	375,00	0,00	331,00	331,00	331,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	409 155,00	0,00	408 311,00	408 311,00	408 311,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	6 720,00		7 500,00	7 500,00	7 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 524 000,00		1 493 135,84	1 493 135,84	1 493 135,84
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 530 720,00		1 500 635,84	1 500 635,84	1 500 635,84
	TOTAL	1 939 875,00	0,00	1 908 946,84	1 908 946,84	1 908 946,84

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 908 946,84

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	415 823,00	0,00	415 811,00	415 811,00	415 811,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	415 823,00	0,00	415 811,00	415 811,00	415 811,00
76	Produits financiers	52,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes réelles de fonctionnement	415 875,00	0,00	415 811,00	415 811,00	415 811,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 524 000,00		1 493 135,84	1 493 135,84	1 493 135,84
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	1 524 000,00		1 493 135,84	1 493 135,84	1 493 135,84
	TOTAL	1 939 875,00	0,00	1 908 946,84	1 908 946,84	1 908 946,84

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 908 946,84

Pour information:

D'INVESTISSEMENT (6)	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	7 500,00
----------------------	--	----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Ville de Grenoble - Mistral Eaux Claires - BP - 2018

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- $(5) \ DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$
- (6) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 720,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	6 720,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	6 720,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 524 000,00		1 493 135,84	1 493 135,84	1 493 135,84
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 524 000,00		1 493 135,84	1 493 135,84	1 493 135,84
	TOTAL	1 530 720,00	0,00	1 500 635,84	1 500 635,84	1 500 635,84

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE ((2) 0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	ES 1 500 635,84

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Grenoble - Mistral Eaux Claires - BP - 2018

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	6 720,00		7 500,00	7 500,00	7 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 524 000,00		1 493 135,84	1 493 135,84	1 493 135,84
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'ordre d'investissement	1 530 720,00		1 500 635,84	1 500 635,84	1 500 635,84
	TOTAL	1 530 720,00	0,00	1 500 635,84	1 500 635,84	1 500 635,84

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 500 635,84

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE	7 500,00
FONCTIONNEMENT (10)	

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021*+ *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	407 480,00		407 480,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	331,00	0,00	331,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		1 493 135,84	1 493 135,84
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		7 500,00	7 500,00
Dé	penses de fonctionnement – Total	408 311,00	1 500 635,84	1 908 946,84

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
	=	

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 908 946,84

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	7 500,00	0,00	7 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	1 493 135,84	1 493 135,84
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	7 500,00	1 493 135,84	1 500 635,84
-				+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 500 635,84

Page 11

Ville de Grenoble - Mistral Eaux Claires - BP - 2018

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	415 811,00		415 811,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 493 135,84	1 493 135,84
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
F	Recettes de fonctionnement – Total	415 811,00	1 493 135,84	1 908 946,84

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 908 946,84

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	1 493 135,84	1 493 135,84
021	Virement de la sect° de fonctionnement		7 500,00	7 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	1 500 635,84	1 500 635,84

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 500 635,84

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



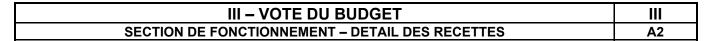
Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art (1)		budget précédent (2)	nouvelles (3)	
011	Charges à caractère général	408 280,00	407 480,00	407 480,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	408 280,00	407 480,00	407 480,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	408 280,00	407 480,00	407 480,00
66	Charges financières (b)	375,00	331,00	331,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	30,00	30,00	30,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1,00	1,00	1,00
6688	Autres	346,00	300,00	300,00
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	500,00	500,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	409 155,00	408 311,00	408 311,00
023	Virement à la section d'investissement	6 720,00	7 500,00	7 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 524 000,00	1 493 135,84	1 493 135,84
7133	Variat° en-cours de production biens	1 524 000,00	1 493 135,84	1 493 135,84
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 530 720,00	1 500 635,84	1 500 635,84
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 530 720,00	1 500 635,84	1 500 635,84
_	EPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	1 939 875,00	1 908 946,84	1 908 946,84

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 908 946,84

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	1,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, $DF\ 042 = RI\ 040.$
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	415 823,00	415 811,00	415 811,00
7015	Ventes de terrains aménagés	415 823,00	415 811,00	415 811,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	415 823,00	415 811,00	415 811,00
76	Produits financiers (b)	52,00	0,00	0,00
7688	Autres	52,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	415 875,00	415 811,00	415 811,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 524 000,00	1 493 135,84	1 493 135,84
7133	Variat° en-cours de production biens	1 524 000,00	1 493 135,84	1 493 135,84
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 524 000,00	1 493 135,84	1 493 135,84
7	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 939 875,00	1 908 946,84	1 908 946,84

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 908 946,84

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

	<u> </u>
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, $RF\ 042 = DI\ 040$.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 720,00	7 500,00	7 500,00
1641	Emprunts en euros	6 720,00	7 500,00	7 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	6 720,00	7 500,00	7 500,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	6 720,00	7 500,00	7 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	1 524 000,00	1 493 135,84	1 493 135,84
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	1 524 000,00	1 493 135,84	1 493 135,84
3355	Travaux	1 524 000,00	1 493 135,84	1 493 135,84
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 524 000,00	1 493 135,84	1 493 135,84
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 530 720,00	1 500 635,84	1 500 635,84

	-
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 500 635,84

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	6 720,00	7 500,00	7 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 524 000,00	1 493 135,84	1 493 135,84
3355	Travaux	1 524 000,00	1 493 135,84	1 493 135,84
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 530 720,00	1 500 635,84	1 500 635,84
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 530 720,00	1 500 635,84	1 500 635,84
TOTAL DES	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 530 720,00	1 500 635,84	1 500 635,84

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 500 635,84

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041*.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	2	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2	

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro org					Emprunts et	dettes à l'ori	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			Date					Taux initial	nitial		Pério-		Possibilité	Caté-
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					00'0									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					60 716,06									
1641 Emprunts en euros (total)					60 716,06									
						r	:					((
025006 SOC	SOCIETE GENERALE	01/11/2005	27/10/2005	27/10/2006	20 761,00	>	(Euribor 12 M-Floor -0.04 sur Euribor 12 M) + 0.04	2,320	2,360		⋖	O	0	A-1
025012 Dep	Depfa Bank	22/12/2005	28/12/2005	18/04/2006	39 955,06	>	(Euribor 03 M + 0.04)-Floor -0.04 sur Euribor 03 M	2,540	2,600		-	۵	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					00'0									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					00'0									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					00'0									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					00'0									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					00'0									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					00'0									

Ville de Grenoble - Mistral Eaux Claires - BP - 2018

					Emprunts et	dettes à l'orig	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			Date					Taux initial	tial		Pério.		Possibilité	Caté.
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux a (5)	Taux actuariel	Devise	(O I :-	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					00'0									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					00'0									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					00'00									
1687 Autres dettes (total)					00'0									
Total général					60 716,06									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F. fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle : M : mensuelle , B : bimestrielle , S : semestrielle , T : trimestrielle , X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fin*e, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	<u>\</u>
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

					2	1 ofund	Emprinte of dottoe an 04/04/N		ļ			
							Taux d'intérêt		,	Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle T (en t années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		6 925,00		16 205,60					7 456,82	297,56	-1,78	90'0
1641 Emprunts en euros (total)		6 925,00		16 205,60					7 456,82	297,56	-1,78	0,05
025006	0	6 925,00	6-1	6 925,00	5,82	C 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	Taux fixe annulable à 4.21 % (exerçable à partir du 27/10/2008)	4,280	1 153,00	297,56	-1,78	0,05
025012	z	00'0	Ą-1	9 280,60	1,29	> %	(Euribor 03 M + 0.04)-Floor -0.04 sur Euribor 03 M	0,000	6 303,82	0,00	00'0	00'0
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	0,00

Ville de Grenoble - Mistral Eaux Claires - BP - 2018

					u <u>.</u>	nprunts et	Emprunts et dettes au 01/01/N	7				
							Taux d'intérêt		•	Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	0,00
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1687 Autres dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
Total général		6 925,00		16 205,60					7 456,82	297,56	-1,78	0,05

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	2
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

% par type de taux selon le capital restant dû		00'0		00'0		42,73	42,73		00'0		00'0		00'0	42,73
Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)		0,00		0,00		-1,78	-1,78		0,00		0,00		0,00	-1,78
Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)		00'0		00'0		297,56	297,56		00'0		00'0		00'0	297,56
Niveau du taux à la date de vote du budget (9)						4,280								
Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)						Taux fixe annulable à 4.21 % (exerçable à partir du 27/10/2008)								
Durée Dates des Taux Taux Coût de sortie apricontrat bonifiées minimal (5) (6) (7) tul éventi		0,00		0,00		0,00	00'0		0,00		0,00		0,00	0,00
Taux maximal (6)						(Euribor 12 M-Floor -0.04 sur Euribor 12 M) + 0.04								
Taux minimal (5)						(TAG 01 M(Postfixė) + 0.07)-Floor 0 sur TAG 01 M(Postfixė)								
Dates des périodes bonifiées														
Durée du contrat						00'0								
						-								
Capital restant Type d'indico du au 01/01/N (3) (4)		00'0		00'0		0,00	6 925,00		00'0		00'0		0,00	6 925,00
Nominal (2)		00'0		00'0		6 925,00	20 761,00		00'0		00'0		0,00	20 761,00
Organisme prêteur ou chef de file						SOCIETE GENERALE								
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)	TOTAL (A)	Barrière simple (B)	TOTAL (B)	Option d'échange (C)	025006	TOTAL (C)	Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)	TOTAL (D)	Multiplicateur jusqu'à 5 (E)	TOTAL (E)	Autres types de structures (F)	TOTAL (F)	TOTAL GENERAL

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 - (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 - (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

SIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		A2.4 - 11 POLO	GIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	IIIION DE L'ENCO	UR3 (1)		
lπ	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure			ces indices		est un indice hors zone euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	57,27	0,00	00'0	0,00	0,00	
unque). Taux variable simple platome (<i>cap</i>) ou encade (<i>tunne</i>)	Montant en euros	9 280,60	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	% de l'encours	42,73	0,00	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 925,00	00'00	00'0	0,00	00'0	
(I) Muttinlicatour inequ's 3 - muttinlicatour inequ's E	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(b) multiplicateur jusqu'a o ; multiplicateur jusqu'a o capé	% de l'encours	0,00	0,00	00'0	0,00	00'00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	00'0	0,00	00'00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						00'0

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	Ν
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emp	Emprunt couvert					_	Instrument de couverture	verture				
										Périodicité		Primes éventuelles	ıtuelles
instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0
Taux variable simple (total)		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0
Taux complexe (total) (2)		6 925,00					6 925,00				00'0	00'0	00'0
swap-029 pour 025006	025006	6 925,00	27/10/2023	6 925,00 27/10/2023 The Royal Bank of Scotland	swap	taux	6 925,00	27/10/2007	27/10/2023	А	00'0	00'0	00'0
Total		6 925,00					6 925,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

LEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

				Effet de l'in	Effet de l'instrument de couverture	ture			
Instruments de couverture		Taux payé		Taux reçu (7)	(7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	s depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)	mprunt (8)
numéro de contrat)	Kererence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération Après opération de couverture de couverture	près opération de couverture
Taux fixe (total)						00'0	00'0		
Taux variable simple (total)						00'0	00'0		
Taux complexe (total) (2)						5 971,56	2 717,62		
swap-029 pour 025006	90220	Taux fixe annulable à 4.21 % (exerçable à partir du 27/10/2008)	4,276	Euribor 12 M + 0.04	-0,150	5 971,56	2 717,62	A-1	C-1
Total						5 971,56	2 717,62		

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSE PROPRES	S TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	7 500,00	I 7 500,00
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	7 500,00	7 500,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	7 500,00	7 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	7 500,00	0,00	0,00	7 500,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	7 500,00	III 7 500,00
es propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
FCTVA	0,00	0,00
TLE	0,00	0,00
Taxe d'aménagement	0,00	0,00
Autres fonds	0,00	0,00
Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
Participations et créances rattachées		
Autres immobilisations financières		
es propres internes de l'année (b) (3)	7 500,00	7 500,00
Provisions pour risques et charges		
Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
Participations et créances rattachées		
Autres immobilisations financières		
Amortissement des immobilisations		
Prov. pour dépréciat° immobilisations		
Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
Charges à rép. sur plusieurs exercices		
Prov. dépréc. comptes de tiers		
Prov. dépréc. comptes financiers		
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
Virement de la sect° de fonctionnement	7 500,00	7 500,00
	Es (RESSOURCES PROPRES) = a + b Es propres externes de l'année (a) FCTVA TLE Taxe d'aménagement Autres fonds Autres subvent° invest. non transf. Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Es propres internes de l'année (b) (3) Provisions pour risques et charges Primes de remboursement des obligations Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations Prov. pour dépréciat° immobilisations Prov. dépréciat° des stocks et en-cours Charges à rép. sur plusieurs exercices Prov. dépréc. comptes de tiers Prov. dépréc. comptes financiers Produits des cessions d'immobilisations	RESSOURCES PROPRES) = a + b RESPOPRES externes de l'année (a) RESPOPRES d'aménagement Autres fonds Autres fonds Autres subvent° invest. non transf. Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières RESPOPRES internes de l'année (b) (3) ResPOPRES de remboursement des obligations Primes de remboursement des obligations Prov. pour dépréciat° immobilisations Prov. pour dépréciat° immobilisations Prov. dépréciat° des stocks et en-cours Charges à rép. sur plusieurs exercices Prov. dépréc. comptes de tiers Prov. dépréc. comptes financiers Prov. dépréc. comptes financiers Prov. dépréc. comptes financiers Produits des cessions d'immobilisations 0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	7 500,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	7 500,00
Ressources propres disponibles	IV 7 500,00
Solde	V = IV - II (6) 0,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de membres présents : 51 Nombre de suffrages exprimés : 59

VOTES:
Pour: 40
Contre: 19
Abstentions: 0

Date de convocation : 12/12/2017

Présenté par le maire (1), A Grenoble, le 18/12/2017 le maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session A Hôtel de ville, le 18/12/2017 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

CONFESSON Alan	
COUTAZ Claude	
DATHE Suzanne	
DENOYELLE Alain	
DJIDEL Salima	
De CEGLIE René	
D'ORNANO Mireille	
FILIPPI Lionel	
FRISTOT Vincent	
GARNIER Christine	
GIROD de l'AIN Marina	
HABFAST Claus	
JACTAT Mondane	
JORDANOV Jeanne	
JULLIAN Martine	
KIRKYACHARIAN Claire	
LEMOINE Laëtitia	
LHEUREUX Lucille	
MACRET Bernard	
MALBET Fabien	
MARGUET Raphaël	
MARTIN Élisa	
MERIAUX Pierre	
MONGABURU Yann	
OLMOS Anne-Sophie	
PELLAT-FINET Syvlie	
PIOLLE Éric	
RAKOSE Catherine	
RICHARD-FINOT Bernadette	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

SABRI Hakim	
SAFAR Jérôme	
SALAT Marie-José	
SOLDEVILLE Jérôme	
TAVEL Maud	
TUSCHER Guy	
VOIR Patrice	
WIART Jacques	
YASSIA Sonia	

Certifié exécutoire par le maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communes - Ville de Grenoble

Numéro SIRET: 21380185502045

POSTE COMPTABLE: TP Grenoble Municipale, n°038019

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET: Cuisine centrale

ANNEE 2018

Sommaire

1 - Informations generales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section de lonctionnement - Détail des récettes	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20
	20
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	28
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	29
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	30
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	33

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	Ville de Grenoble	BP
	Cuisine centrale	2018

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0.00
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	0.00
0.00	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du	
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate	
0.00	0.00	0.00	0.00	

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) 0.00
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	0.00
2	Produit des impositions directes/population	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		0.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.0%	0.00
5	Encours de dette/population	0.00	0.00
6	DGF/population	0.00	0.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.0%	0.0%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.0%	0.0%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.0%	0.0%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.0%	0.0%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 748 006,00	6 748 006,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(si déficit)	(si excédent)
T S	REPORTE (2)	0,00	0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	6 748 006,00	6 748 006,00

INVESTISSEMENT

	•		
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	452 942,00	452 942,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
1 _ [

E P	L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif)
		•	

<u>-</u>	_	-
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	452 942,00	452 942,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	7 200 948,00	7 200 948,00
---------------------	--------------	--------------

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

⁽³⁾ Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 211 904,00	0,00	3 998 057,00	3 998 057,00	3 998 057,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 259 000,00	0,00	2 309 000,00	2 309 000,00	2 309 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	6 470 904,00	0,00	6 324 557,00	6 324 557,00	6 324 557,00
66	Charges financières	97 034,00	0,00	88 977,00	88 977,00	88 977,00
67	Charges exceptionnelles	3 447,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 571 385,00	0,00	6 417 034,00	6 417 034,00	6 417 034,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	64 325,00		21 723,00	21 723,00	21 723,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	286 617,00		309 249,00	309 249,00	309 249,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	350 942,00		330 972,00	330 972,00	330 972,00
	TOTAL	6 922 327,00	0,00	6 748 006,00	6 748 006,00	6 748 006,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 6 748 006,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	150 000,00	0,00	132 657,00	132 657,00	132 657,00
70	Produits services, domaine et ventes div	6 715 899,00	0,00	6 569 407,00	6 569 407,00	6 569 407,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	6 875 899,00	0,00	6 702 064,00	6 702 064,00	6 702 064,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	486,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 876 385,00	0,00	6 702 064,00	6 702 064,00	6 702 064,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	45 942,00		45 942,00	45 942,00	45 942,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	45 942,00		45 942,00	45 942,00	45 942,00
TOTAL		6 922 327,00	0,00	6 748 006,00	6 748 006,00	6 748 006,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 6 748 006,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Ville de Grenoble - Cuisine centrale - BP - 2018

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- $(5) \ DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$
- (6) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	132 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	132 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	274 000,00	0,00	282 000,00	282 000,00	282 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	274 000,00	0,00	282 000,00	282 000,00	282 000,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	406 000,00	0,00	407 000,00	407 000,00	407 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	45 942,00		45 942,00	45 942,00	45 942,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	45 942,00		45 942,00	45 942,00	45 942,00
	TOTAL	451 942,00	0,00	452 942,00	452 942,00	452 942,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	452 942,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	90 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	11 000,00	0,00	11 970,00	11 970,00	11 970,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	11 000,00	0,00	11 970,00	11 970,00	11 970,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	101 000,00	0,00	121 970,00	121 970,00	121 970,00

Ville de Grenoble - Cuisine centrale - BP - 2018

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	64 325,00		21 723,00	21 723,00	21 723,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	286 617,00		309 249,00	309 249,00	309 249,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	350 942,00		330 972,00	330 972,00	330 972,00
	TOTAL	451 942,00	0,00	452 942,00	452 942,00	452 942,00

•	
0,00	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)
=	
452 942,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	285 030,00

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021*+ *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 998 057,00		3 998 057,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 309 000,00		2 309 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	17 500,00		17 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	88 977,00	0,00	88 977,00
67	Charges exceptionnelles	3 500,00	0,00	3 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	309 249,00	309 249,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		21 723,00	21 723,00
Dé	penses de fonctionnement – Total	6 417 034,00	330 972,00	6 748 006,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 6 748 006,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	45 942,00	45 942,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	282 000,00	0,00	282 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	20 000,00	0,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	105 000,00	0,00	105 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	407 000,00	45 942,00	452 942,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	452 942,00

Page 11

Ville de Grenoble - Cuisine centrale - BP - 2018

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	132 657,00		132 657,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	6 569 407,00		6 569 407,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	45 942,00	45 942,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
F	Recettes de fonctionnement – Total	6 702 064,00	45 942,00	6 748 006,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 6 748 006,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 970,00	0,00	11 970,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	110 000,00	0,00	110 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		309 249,00	309 249,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		21 723,00	21 723,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	121 970,00	330 972,00	452 942,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00 +

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00 =

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 452 942,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art (1)		budget précédent (2)	nouvelles (3)	
011	Charges à caractère général	4 211 904,00	3 998 057,00	3 998 057,00
60222	Produits d'entretien	14 000,00	14 000,00	14 000,00
60228	Autres fournitures consommables	200 000,00	184 781,00	184 781,00
6023	Alimentation	3 290 000,00	3 126 200,00	3 126 200,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	150 000,00	117 657,00	117 657,00
60611	Eau et assainissement	14 000,00	11 800,00	11 800,00
60612 60613	Energie - Electricité	83 000,00 19 000,00	70 000,00 22 000,00	70 000,00 22 000,00
60628	Chauffage urbain Autres fournitures non stockées	0,00	500,00	500,00
60632	Fournitures de petit équipement	26 000,00	21 000,00	21 000,00
60636	Vêtements de travail	6 000,00	10 000,00	10 000,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	2 501,00	2 501,00
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	16 000,00	16 000,00
6132	Locations immobilières	6 000,00	6 500,00	6 500,00
6135	Locations mobilières	69 000,00	76 000,00	76 000,00
61521	Entretien terrains	3 100,00	3 960,00	3 960,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	13 000,00	14 000,00	14 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	23 000,00	25 000,00	25 000,00
6156	Maintenance	42 000,00	43 200,00	43 200,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	2 300,00	2 300,00
6188	Autres frais divers	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6228	Divers	1 800,00	2 160,00	2 160,00
6256	Missions	1 506,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 200,00	4 200,00	4 200,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	222 598,00	222 598,00	222 598,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 259 000,00	2 309 000,00	2 309 000,00
6331	Versement de transport	21 692,00	28 800,00	28 800,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 965,00	10 200,00	10 200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 390,00	15 300,00	15 300,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 160 970,00	1 059 600,00	1 059 600,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	31 455,00	19 900,00	19 900,00
64118	Autres indemnités titulaires	227 775,00	304 000,00	304 000,00
64131	Rémunérations non tit.	186 558,00	204 300,00	204 300,00
64138	Autres indemnités non tit.	28 200,00	28 500,00	28 500,00
6417	Rémunérations des apprentis	3 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	206 082,00	238 400,00	238 400,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	330 818,00	350 500,00	350 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 510,00	18 500,00	18 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 000,00	17 000,00	17 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	500,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	24 372,00	13 500,00	13 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 423,00	500,00	500,00
64832	Contribut° fonds de compensation CPA	6 290,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	17 500,00	17 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	15 000,00	15 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	2 500,00	2 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	6 470 904,00	6 324 557,00	6 324 557,00
66	Charges financières (b)	97 034,00	88 977,00	88 977,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	98 000,00	90 000,00	90 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-966,00	-1 023,00	-1 023,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 447,00	3 500,00	3 500,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	3 447,00	3 500,00	3 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
			•	
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	6 571 385,00	6 417 034,00	6 417 034,00
023	Virement à la section d'investissement	64 325,00	21 723,00	21 723,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	286 617,00	309 249,00	309 249,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	286 617,00	309 249,00	309 249,00
TOTAL	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	350 942,00	330 972,00	330 972,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	350 942,00	330 972,00	330 972,00
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	6 922 327,00	6 748 006,00	6 748 006,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 748 006,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	12 891,58
Montant des ICNE de l'exercice N-1	13 914,58
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 023,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

⁽⁶⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

⁽⁸⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁹⁾ Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽¹⁰⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	150 000,00	132 657,00	132 657,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	150 000,00	117 657,00	117 657,00
6091	RRR obtenus sur matières premières	0,00	15 000,00	15 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	6 715 899,00	6 569 407,00	6 569 407,00
70688	Autres prestations de services	2 230 677,00	2 100 000,00	2 100 000,00
70871	Remb. frais par collectivité rattachemen	4 485 222,00	4 469 407,00	4 469 407,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	10 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	6 875 899,00	6 702 064,00	6 702 064,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	486,00	0,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	486,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	6 876 385,00	6 702 064,00	6 702 064,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	45 942,00	45 942,00	45 942,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	45 942,00	45 942,00	45 942,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	45 942,00	45 942,00	45 942,00
T	OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	6 922 327,00	6 748 006,00	6 748 006,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 748 006,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	20 000,00	20 000,00
2031	Frais d'études	0,00	20 000,00	20 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	132 000,00	105 000,00	105 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	130 000,00	103 000,00	103 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	132 000,00	125 000,00	125 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	274 000,00	282 000,00	282 000,00
1641	Emprunts en euros	274 000,00	282 000,00	282 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	274 000,00	282 000,00	282 000,00
Tota	des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	406 000,00	407 000,00	407 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	45 942,00	45 942,00	45 942,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	45 942,00	45 942,00	45 942,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	45 942,00	45 942,00	45 942,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	45 942,00	45 942,00	45 942,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE = Total des dépenses réelles et d'ordre)	451 942,00	452 942,00	452 942,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	452 942,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	90 000,00	110 000,00	110 000,00
1641	Emprunts en euros	90 000,00	110 000,00	110 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	90 000,00	110 000,00	110 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 000,00	11 970,00	11 970,00
10222	FCTVA	11 000,00	11 970,00	11 970,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	11 000,00	11 970,00	11 970,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	101 000,00	121 970,00	121 970,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	64 325,00	21 723,00	21 723,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	286 617,00	309 249,00	309 249,00
281318	Autres bâtiments publics	158 866,00	158 866,00	158 866,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	120 858,00	133 176,00	133 176,00
28183	Matériel de bureau et informatique	461,00	11 966,00	11 966,00
28184	Mobilier	707,00	707,00	707,00
28188	Autres immo. corporelles	5 725,00	4 534,00	4 534,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	350 942,00	330 972,00	330 972,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
_	TOTAL RECETTES D'ORDRE	350 942,00	330 972,00	330 972,00
TOTAL DES	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	451 942,00	452 942,00	452 942,00

	т
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	452 942,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

Cet état ne contient pas d'information.

				IV - ANNEXES	EXES								\	
	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	U BILAN -	ETAT DE I	A DETTE	- REPARTITI	ON PAR	NATURE	DE DE	빌				A2.2	
		A2.2 -	A2.2 – REPARTITION	TION PAR	PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)	ЭЕТТЕ ((hors 1644	9 et 16	9)					
					Emprunts et	dettes à l'or	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			oţeC					Taux	Taux initial		0,100		Possibilité	ý, c
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					00'0									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					4 759 240,03									
1641 Emprunts en euros (total)					4 759 240,03									
026015	SOCIETE GENERALE	28/12/2006	31/12/2006	28/02/2008	525 052,00	>	(Euribor 12 M-Floor -0.0175 sur Euribor 12 M) + 0.0175	4,040	4,100		٧	۵	0	A-1

?

0

4,320

4,200

Taux fixe

ပ

3 000 000,00

03/02/2009

03/11/2008

03/11/2008

The Royal Bank of Scotland

028021

annulable à

4.2 %

Ą-1

0

ပ

⋖

0,980

0,980

Euribor 12 M + 0.65 Euribor 03 M + 0.9

999 999

01/12/2015

09/11/2009

09/11/2009

CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF

029008

31007

42 900,00

15/12/2015

31/12/2014

13/03/2012

(exerçable à partir du 03/11/2011)

1,000

0,980

A-1

0

Ą-1

0

ပ

0,980

0,980

Euribor 12 M + 0.65

394 621,38

01/12/2015

09/11/2009

09/11/2009

CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF

35005

35039

CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK 40 000,00

25/05/2016

08/12/2015

30/11/2015

CAISSE D'EPARGNE

Emprunt Cuisine Centrale 2017 restant Reste à définir

16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)

1643 Emprunts en devises (total)

à réaliser

0,590

0,590

Moyenne Euribor 03 M + 0.63

Ą-1

0

O

Ą-1

0

O

1,800

1,800

Taux fixe à 1,8%

90 000,00

00'0

0,00

$^{2}e^{2}$
Page

					Emprunts et	dettes à l'ori	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			Date					Taux initial	nitial		Pário.		Possibilité	Caté.
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					00'0									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					00'0									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					00'0									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					00'0									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					00'0									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					00'0									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					00'0									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					00'0									
1681 Autres emprunts (total)					00'0									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					00'0									
1687 Autres dettes (total)					00'0									
Total général					4 759 240,03									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽v) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	2
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

183,99 7,79 122,34 0,00 108,91 76,49 0,00 12 925,49 12 925,49 0,00 0,0 12 425,97 ICNE de l'exercice 0,0 0,00 0,0 0,0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0 0,00 0,00 0,00 Intérêts perçus (le cas échéant) Charges d'intérêt (15) 2 664,67 199,05 808,86 0,0 88 468,26 88 468,26 0,00 81 627,28 1 577,30 1 591,10 0,00 0,00 0,0 26 025,92 1 644,85 281 809,15 281 809,15 0,0 141 909,57 39 462,14 1 600,00 4 500,00 0,00 0,00 9,0 66 666,67 Capital à la date de vote Niveau de taux d'intérêt budget (14) 4,200 0,460 2,230 1,800 큥 0,020 0,580 0,460 Emprunts et dettes au 01/01/N Moyenne Euribor 03 M + 0.63 Taux (Euribor 03 M + 0.0175)-Floor 0 sur Euribor 03 M Euribor 03 M + 0.9 Euribor 12 M + 0.65 annulable à 4.2 % (exerçable à Euribor 12 M + Index (13) fixe à 2.21 % 03/11/2011) Taux fixe partir du 0.65 Type de taux (12) O щ résiduelle (en années) Durée 10,84 23,15 20,00 9,16 6,92 6,92 34 443,40 Capital restant dû au 0,00 317 588,92 1 972 034,73 90 000,00 0,00 3 194 168,65 3 194 168,65 466 666,64 276 234,96 0,00 0,00 37 200,00 01/01/N couverture éventuelle Catégorie d'emprunt après (11) Ą-1 ۲<u>-</u> ۲-? ۲-۲-۲ 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 Montant couvert Couverture ? 0 (S z z z z z z z (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de 164 Emprunts auprès d'établissement de 16441 Emprunts assortis d'une option de Emprunt Cuisine Centrale 2017 restant à 165 Dépôts et cautionnements reçus tirage sur ligne de trésorerie (total) (9) 163 Emprunts obligataires (Total) 1643 Emprunts en devises (total) 1641 Emprunts en euros (total) contrat) crédit (Total) 026015 028021 029008 réaliser (Total) 35039 31007 35005

					Emp	orunts et	Emprunts et dettes au 01/01/N					
							Taux d'intérêt		,	Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée Ty résiduelle Ty (en ca années) (1	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'0		00'0					0,00	00'0	00'0	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		00'0					0,00	00'0	00'0	00'0
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	0,00
1687 Autres dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
Total général		00'0		3 194 168,65					281 809,15	88 468,26	00'0	12 925,49

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F. fixe ; V. variable simple ; C. complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	2
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Ominal (2) Capital restant d'indicc d'indicc (4)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Durée Dates des Taux Taux Coût de sortie ap contrat bonifiées minimal (5) maximal (6) (7) tu	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		00'0	00'0						0,00			00'0	00'0	0,00
Option d'échange (C)														
028021	The Royal Bank of Scotland	3 000 000,00	1 972 034,73	-	00'0	. – 5	Taux fixe annulable à 4.2 % (exerçable à partir du 03/11/2011)	Taux fixe annulable à 4.2 % (exerçable à partir du 03/11/2011)	0,00	Taux fixe annulable à 4.2 % (exerçable à partir du 03/11/2011)	4,200	81 627,28	0,00	61,74
TOTAL (C)		3 000 000,00	1 972 034,73						00'0			81 627,28	00'0	61,74
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		00'0	00'0						0,00			00'0	00'0	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	0,00
TOTAL GENERAL		3 000 000,00	1 972 034,73						00'0			81 627,28	00'0	61,74

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro /5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie: indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éverituelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 - (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

_
A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

					(
žĮ.	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure			ces indices		est un indice hors zone euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	38,26	00'0	00'0	0,00	0,00	
unque). I aux variable simple piaronne (<i>cap</i>) ou encadre ((<i>tunne</i> l)	Montant en euros	1 222 133,92	0,00	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (s <i>waption</i>)	% de l'encours	61,74	0,00	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 972 034,73	0,00	00'0	0,00	00'0	
(D) Multiplicatour inequ'à ? - multiplicatour inequ'à E	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(b) munipircateur jusqu'a 5, munipircateur jusqu'a 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						00'0

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		327 942,00	I 327 942,00
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	282 000,00	282 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	282 000,00	282 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	45 942,00	45 942,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	45 942,00	45 942,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	327 942,00	0,00	0,00	327 942,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

	NL0000	IRGES PROPRES	-
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETT	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	342 942,00	III 342 942,00
Ressour	ces propres externes de l'année (a)	11 970,00	11 970,00
10222	FCTVA	11 970,00	11 970,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressour	ces propres internes de l'année (b) (3)	330 972,00	330 972,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
281318	Autres bâtiments publics	158 866,00	158 866,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	133 176,00	133 176,00
28183	Matériel de bureau et informatique	11 966,00	11 966,00
28184	Mobilier	707,00	707,00
28188	Autres immo. corporelles	4 534,00	4 534,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	21 723,00	21 723,00
	·		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	342 942,00	0,00	0,00	0,00	342 942,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	327 942,00
Ressources propres disponibles	IV	342 942,00
Solde	V = IV - II (6)	15 000,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	2
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPL	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(3)	EFFECTIFS BUDG	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS T (4)
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		COMPLE I	COMPLEI 0,00	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général adjoint des services		00'0	00'0	00,0	00,0	00'0	00,0
Directeur général des services techniques		00'0	00,00	00'0	00,00	00'0	00'0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	00'0	2,00	1,80	00'0	1,80
Adjoints administratifs	0	4,00	00'0	4,00	1,80	00'0	1,80
Rédacteur	В	1,00	00'0	1,00	00,00	00'0	00'0
FILIERE TECHNIQUE (c)		48,00	0,63	48,63	43,80	1,00	44,80
Adjoints techniques territ.	0	33,00	69'0	33,63	31,00	1,00	32,00
Agents de Maîtrise	O	8,00	00'0	8,00	08'6	00'0	9,80
Ingénieurs territoriaux 2016	¥	1,00	00'0	1,00	1,00	00'0	1,00
Techniciens territoriaux	В	6,00	00'0	6,00	2,00	00'0	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		1,00	00'0	1,00	1,00	00'0	1,00
Techniciens paramédicaux terr.	В	1,00	00'0	1,00	1,00	00'0	1,00
FILIERE SPORTIVE (g)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE CULTURELLE (h)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE POLICE (j)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		54,00	0,63	54,63	46,60	1,00	47,60

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont dégalement comptabilisés dans leur fillère d'origine.

⁽²⁾ Categories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année: ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à 10 % ETPT ; un a

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	N
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

	C1 – EIAI		EKSONNEL A	DU PERSONNEL AU 01/01/N (SUITe)		
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REN	REMUNERATION (3)	CON	CONTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0		
Adjoints techniques territ.	С	ТЕСН	347	00'0	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				00'0		
Adjoints administratifs	O	ADM	347	00'0	3-1	CDD
Adjoints techniques territ.	O	TECH	347	00'0	3-a°	CDD
Adjoints techniques territ.	O	TECH	347	00'0	3-a°	CDD
Adjoints techniques territ.	O	TECH	347	00'0	3-a°	CDD
Adjoints techniques territ.	O	TECH	347	00'0	3-1	CDD
Adjoints techniques territ.	O	TECH	347	00'0	3-1	CDD
Adjoints techniques territ.	O	TECH	347	00'0	3-1	CDD
Adjoints techniques territ.	С	TECH	347	0,00	3-1	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-lechique.
S : Sportif.
MT : Médico-lechique.
CULT : Culturel
CULT : Culturel
AMM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filère.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuells bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (foi du 26 janvier 1984 modifiée):
3.5. article 3.5 de aliende d'activité.
3.5. article 3.5 de la ment emporaire d'activité.
3.5. article 3.2 en mainte a autorissement asisonnier d'activité.
3.2. remplosissement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3.2. : remplosis en mons de la caption moyenne est inférieure à ce seul.
3.3. : emplois ou inversor de la maire des fonctions correspondantes.
3.3. : emplois ou inversor de la caption des services ou la nature des fonctions le justifient.
3.3.4. : emplois de socrétaire de maire des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composées de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composées de communes de moins de 1000 habitants et des groupements composées de communes de moins de 1000 habitants et des groupements composées de communes de moins de 1000 habitants et des groupements composées de communes de moins de 1000 habitants et des groupements de communes de moins de 1000 habitants et des groupements composées de communes de moins de 1000 habitants et des groupements de communes de moins de 1000 habitants et des groupements de communes de moins de 1000 habitants et des groupements de communes de moins de 1000 habitants et des groupements de communes de moins de 1000 habitants et des groupements de communes de moins de 1000 habitants et des groupements de communes de moins de 1000 habitants et des groupes de cabinets.
3.3.4. : emplois de sercétaire de moins de 1000 habitants et des groupes de cabinets.
3.3.5. : emplois de sercétaire de groupes de cabinets.
3.4. : article 47 coulaborateurs de groupes de cabinets.

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347. (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de membres présents : 51 Nombre de suffrages exprimés : 59

VOTES:
Pour: 40
Contre: 19
Abstentions: 0

Date de convocation : 12/12/2017

Présenté par le maire (1), A Grenoble, le 18/12/2017 le maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session A Hôtel de ville, le 18/12/2017 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AGOBIAN Anouche	
BACK Antoine	
BARBIER Vincent	
BERANGER Nathalie	
BERNARD Corinne	
BERTRAND Olivier	
BOILEAU Maryvonne	
BOUILLON Marie-Madeleine	
BOUKAALA Sarah	
BOUZAIENE Sadok	
BREUIL Alain	
BRON Paul	
BURBA Georges	
CADOUX Bernadette	
CAPDEPON Kheira	
CARROZ Emmanuel	
CAZENAVE Richard	
CHAMUSSY Matthieu	
CHASTAGNER Thierry	
CLOUAIRE Pascal	
COMPARAT Laurence	



COUTAZ Claude	CONFESSON Alan	
DATHE Suzanne DENOYELLE Alain DENOYELLE Alain DIJDEL Salima DE CEGLIE René DORNANO Mireille FILIPPI Lionel FRISTOT Vincent GARNIER Christine GIROD de l'AIN Marina HABFAST Claus JACTAT Mondane JJORDANOV Jeanne JULIAN Martine KIRRYACHARIAN Claire LEMOINE Laetitia LHEUREUX Lucille MACRET Bernard MALBET Fabien MARGUET Raphael MARTIN Élisa MERIAUX Pierre MONGABURU Yann OLIMOS Anne-Sophie PELLAT-FINET Syvile PELLAT-FINET Syvile PELLAT-FINET Syvile PRACE Catherine III COMMANDE III CATHERINE III		
DENOYELLE Alain DENOYELLE Alain DIDLE Salima DE CEGLIE René DORNANO Mireille FILIPPI Llonel FRISTOT Vincent GARNIER Christine GIROD de I'AIN Marina HABFAST Claus JACTAT Mondane JORDANOV Jeanne JULIJAN Martine KIRKYACHARIAN Claire LEMOINE Leetitia LHEUREUX Lucille MACRET Bemard MALBET Fabien MARGUET Raphael MARTIN Éisa MERIAUX Pierre MONGABURU Yann OLMOS Anne-Sophie PELLAT-FINET Syvlie PIOLLE Érc RAKOSE Catherine	COUTAZ Claude	
DJIDEL Salima De CEGLIE René DORNANO Mireille FILIPPI Llonel FRISTOT Vincent GARNIER Christine GIROD de l'AIN Marina HABFAST Claus JACTAT Mondane JORDANOV Jeanne JULLIAN Martine KIRKYACHARIAN Claire LEMOINE Laeltila LHEUREUX Lucille MACRET Bernard MALBET Fabien MARGUET Raphael MARTIN Élisa MERIAUX Pierre MONGABURU Yann OLMOS Anne-Sophie PELLAT-FINET Syvilie PIOLLE Éric RAKOSE Catherine	DATHE Suzanne	
De CEGLIE René	DENOYELLE Alain	
DORNANO Mireille FILIPPI Llonel FRISTOT Vincent GARNIER Christine GIROD de I'AIN Marina HABFAST Claus JACTAT Mondane JULLIAN Martine KIRKYACHARIAN Claire LEMOINE Laeitia LHEUREUX Lucille MACRET Bernard MALBET Fablen MARSUET Raphael MARSUET Raphael MARSUET Raphael MONGABURU Yann OLMOS Anne-Sophie PELLAT-FINET Syvile PIOLLE Éric RAKOSE Catherine	DJIDEL Salima	
FILIPPI Lionel FRISTOT Vincent GRANIER Christine GIROD de l'AIN Marina HABFAST Claus JACTAT Mondane JULLIAN Martine JULLIAN Martine KIRRYACHARIAN Claire LEMOINE Laetitia LHEUREUX Lucille MACRET Bernard MALBET Fabien MARGUET Raphael MARTIN Élisa MERIAUX Pierre MONGABURU Yann OLMOS Anne-Sophie PELLAT-FINET Syvlie PIOLLE Éric RAKOSE Catherine	De CEGLIE René	
FRISTOT Vincent GARNIER Christine GIROD de l'AIN Marina HABFAST Claus JACTAT Mondane JULLIAN Martine KIRRYACHARIAN Claire LEMOINE Laetitia LHEUREUX Lucille MACRET Bernard MALBET Fabien MARGUET Raphaël MARTIN Élisa MERIAUX Pierre MONGABURU Yann OLMOS Anne-Sophie PELLAT-FINET Syvlie PIOLLE Éric RAKOSE Catherine	D'ORNANO Mireille	
GARNIER Christine GROD de l'AIN Marina HABFAST Claus	FILIPPI Lionel	
GIROD de l'AIN Marina HABFAST Claus JACTAT Mondane JORDANOV Jeanne JULLIAN Martine KIRRYACHARIAN Claire LEMOINE Laetitia LHEUREUX Lucille MACRET Bernard MALBET Fabien MARGUET Raphaël MARTIN Élisa MERIAUX Pierre MONGABURU Yann OLMOS Anne-Sophie PELLAT-FINET Syvlie PIOLLE Éric RAKOSE Catherine	FRISTOT Vincent	
HABFAST Claus JACTAT Mondane JORDANOV Jeanne JULLIAN Martine KIRKYACHARIAN Claire LEMOINE Laetitia LHEUREUX Lucille MACRET Bernard MALBET Fabien MARGUET Raphael MARTIN Élisa MERIAUX Pierre MONGABURU Yann OLMOS Anne-Sophie PELLAT-FINET Syvlie PRAKOSE Catherine MAKOSE Catherine	GARNIER Christine	
JACTAT Mondane JORDANOV Jeanne JULLIAN Martine KIRKYACHARIAN Claire LEMOINE Laetitia LHEUREUX Lucille MACRET Bernard MALBET Fabien MARGUET Raphael MARTIN Élisa MERIAUX Pierre MONGABURU Yann OLMOS Anne-Sophie PELLAT-FINET Syvlie RAKOSE Catherine	GIROD de l'AIN Marina	
JORDANOV Jeanne JULLIAN Martine KIRKYACHARIAN Claire LEMOINE Laetitia LHEUREUX Lucille MACRET Bernard MALBET Fabien MARGUET Raphaël MARTIN Élisa MERIAUX Pierre MONGABURU Yann OLMOS Anne-Sophie PELLAT-FINET Syvlie PIOLLE Éric RAKOSE Catherine	HABFAST Claus	
JULLIAN Martine KIRKYACHARIAN Claire LEMOINE Laetitia LHEUREUX Lucille MACRET Bernard MALBET Fabien MARGUET Raphael MARTIN Élisa MERIAUX Pierre MONGABURU Yann OLMOS Anne-Sophie PELLAT-FINET Syvlie PIOLLE Éric RAKOSE Catherine	JACTAT Mondane	
KIRKYACHARIAN Claire LEMOINE Laëttia LHEUREUX Lucille MACRET Bernard MALBET Fabien MARGUET Raphaël MARTIN Élisa MERIAUX Pierre MONGABURU Yann OLMOS Anne-Sophie PELLAT-FINET Syvlie PIOLLE Éric RAKOSE Catherine	JORDANOV Jeanne	
LEMOINE Laétitia LHEUREUX Lucille MACRET Bernard MALBET Fabien MARGUET Raphaël MARTIN Élisa MERIAUX Pierre MONGABURU Yann OLMOS Anne-Sophie PELLAT-FINET Syvlie PIOLLE Éric RAKOSE Catherine	JULLIAN Martine	
LHEUREUX Lucille MACRET Bernard MALBET Fabien MARGUET Raphaël MARTIN Élisa MERIAUX Pierre MONGABURU Yann OLMOS Anne-Sophie PELLAT-FINET Syvlie PIOLLE Éric RAKOSE Catherine	KIRKYACHARIAN Claire	
MACRET Bernard MALBET Fabien MARGUET Raphaël MARTIN Élisa MERIAUX Pierre MONGABURU Yann OLMOS Anne-Sophie PELLAT-FINET Syvlie PIOLLE Éric RAKOSE Catherine	LEMOINE Laëtitia	
MALBET Fabien MARGUET Raphaël MARTIN Élisa MERIAUX Pierre MONGABURU Yann OLMOS Anne-Sophie PELLAT-FINET Syvlie PIOLLE Éric RAKOSE Catherine	LHEUREUX Lucille	
MARGUET Raphaël MARTIN Élisa MERIAUX Pierre MONGABURU Yann OLMOS Anne-Sophie PELLAT-FINET Syvlie PRAKOSE Catherine	MACRET Bernard	
MARTIN Élisa MERIAUX Pierre MONGABURU Yann OLMOS Anne-Sophie PELLAT-FINET Syvlie PIOLLE Éric RAKOSE Catherine	MALBET Fabien	
MERIAUX Pierre MONGABURU Yann OLMOS Anne-Sophie PELLAT-FINET Syvlie PIOLLE Éric RAKOSE Catherine	MARGUET Raphaël	
MONGABURU Yann OLMOS Anne-Sophie PELLAT-FINET Syvlie PIOLLE Éric RAKOSE Catherine	MARTIN Élisa	
OLMOS Anne-Sophie PELLAT-FINET Syvlie PIOLLE Éric RAKOSE Catherine	MERIAUX Pierre	
PELLAT-FINET Syvlie PIOLLE Éric RAKOSE Catherine	MONGABURU Yann	
PIOLLE Éric RAKOSE Catherine	OLMOS Anne-Sophie	
RAKOSE Catherine	PELLAT-FINET Syvlie	
	PIOLLE Éric	
RICHARD-FINOT Bernadette	RAKOSE Catherine	
	RICHARD-FINOT Bernadette	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

SABRI Hakim	
SAFAR Jérôme	
SALAT Marie-José	
SOLDEVILLE Jérôme	
TAVEL Maud	
TUSCHER Guy	
VOIR Patrice	
WIART Jacques	
YASSIA Sonia	

Certifié exécutoire par le maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.

